

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
M. LESLY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 28 novembre 2019

Volume 12

ODETTE GAGNON & CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL DE L'UQAM	4
JADE BOURDAGES	
GINETTE SARRAZIN DANIÈLE LALANDE Témoins experts	56
BARREAU DU QUÉBEC	112
CATHERINE CLAVEAU CATHERINE BROUSSEAU MARIE-JOSÉE AYOUB LUCY GREY CASSANDRA NEPTUNE	

1 EN L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-
2 huitième (28e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Bon matin tout le monde. Alors on débute
8 notre journée en accueillant madame Jade Bourdages,
9 qui est professeure à l'École de travail social de
10 l'Université du Québec à Montréal et elle est
11 chercheure sur la question de la prise en charge
12 des mineurs dans le cadre du système de justice
13 pénal et aussi présidente du conseil
14 d'administration de l'organisme Coup d'éclats. Et
15 madame Bourdages a également vécu une expérience de
16 placement en Protection de la jeunesse entre mil
17 neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et mil neuf cent
18 quatre-vingt-quinze (1995). Donc, vous allez
19 aborder avec nous les thèmes de la justice pénale,
20 la socialisation des jeunes, les approches
21 cliniques et aussi la formation des intervenants.
22 Merci encore d'être là, Madame Bourdages.

23 Mme JADE BOURDAGES :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Avant de vous laisser la parole, je vais demander
3 au greffier de vous assermenter s'il vous plaît.

4

5 ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL DE L'UQAM

6

7 **JADE BOURDAGES,**

8 (Sous serment)

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors on a une heure (1 h) ensemble. On vous a
12 suggéré un maximum de quinze minutes (15 min)...

13 Mme JADE BOURDAGES :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... de temps de présentation et ensuite ce sera
17 échanges avec les commissaires.

18 Mme JADE BOURDAGES :

19 O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça vous va?

22 Mme JADE BOURDAGES :

23 Oui, ça me va très bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 À vous la parole.

1 Mme JADE BOURDAGES :
2 Alors d'abord, je voudrais remercier les
3 commissaires de m'accueillir aujourd'hui. Je trouve
4 que c'est quand même un énorme privilège pour moi
5 de me retrouver ici. On pourrait dire à la blague
6 que ça m'a pris trente-cinq (35) ans me rendre
7 jusqu'à vous. Alors je suis très honorée, je...
8 même je dirais même émue en quelque sorte d'être
9 ici et je trouve que c'est un moment... pour le
10 Québec, un moment assez important, cette
11 Commission.

12 Je voudrais également saluer ce qui
13 m'apparaît comme un geste symbolique extrêmement
14 important, d'avoir fait l'ouverture de cette
15 Commission avec les témoignages d'anciens jeunes
16 placés. Pour moi, c'est un symptôme d'une
17 transformation de la conjoncture sociale et
18 politique au Québec, tout à fait particulière, et
19 je dirais également inédite, qui pointe déjà vers
20 autre chose. On s'en va vers autre chose puisqu'on
21 accepte enfin d'entendre cette parole et de la
22 reconnaître dans l'espace public et je dirais
23 même... j'insisterais sur le « enfin » parce que,
24 bien que depuis toujours l'on dise que notre
25 système fonctionne en ayant l'enfant et les

1 intérêt de l'enfant en son centre, on peut très
2 bien placer quelqu'un au centre, mais toujours être
3 en train de parler de lui sans que lui ne puisse
4 parler.

5 À ce sujet, je voudrais tout de même
6 souligner que... une chose qui m'attriste
7 toutefois, c'est que les jeunes qui s'y trouvent
8 aujourd'hui, eux, ne seront pas entendus et ça, ça
9 m'attriste énormément et encore plus on parle de
10 leur avenir à eux et je souhaitais le souligner.

11 Je souhaite souligner également que je
12 trouve préoccupant qu'ils n'aient pas accès pour
13 voir et entendre ces audiences actuellement dans
14 les centres de réadaptation et dans les centres
15 jeunesse, je trouve important de le souligner.

16 Et aussi qu'aucune de ces audiences, qu'on
17 n'ait pas pensé tenir, même de manière symbolique,
18 une ou deux de ces audiences dans un centre
19 jeunesse, par exemple, et qu'ils puissent être là
20 pour entendre ce qui se raconte sur eux.

21 Donc, ceci étant dit, je souhaiterais,
22 avant d'aborder les thématiques que je vous ai
23 proposées, que je souhaiterais soumettre au
24 dialogue avec vous, qu'on les interroge une à une,
25 il y aura quatre thématiques, je souhaiterais tout

1 de même préciser, notamment pour les citoyens et
2 les citoyennes québécoises, la place d'où je parle,
3 parce qu'elle est particulière. J'ai plusieurs
4 chapeaux aujourd'hui et je trouve important de dire
5 d'où je vais parler aujourd'hui, qui n'est pas mon
6 simple statut de chercheure et que je ne suis pas
7 ici non plus pour présenter des résultats de
8 recherche, mais plutôt mes réflexions à partir de
9 tout un bagage, d'une mémoire aussi presque
10 institutionnelle et de pratiques au Québec.

11 Donc, plusieurs chapeaux qui débutent
12 d'abord, bon bien par les grandes lignes de mon
13 parcours personnel comme enfant de l'État. C'est
14 une formule bien malheureuse, mais elle dit ce
15 qu'elle a à dire : je suis un enfant de l'État
16 également. Je ne crois pas que mon histoire a
17 quelque chose d'unique. Je crois qu'elle est
18 partagée par un certain nombre d'entre nous, donc
19 bien sûr il y a des conditions singulières qui font
20 qu'à un jour ou à un moment de notre vie on est
21 pris en charge, que ce soit à la petite enfance ou
22 durant l'adolescence, mais je crois que le parcours
23 dont je veux vous parler aujourd'hui, lui, est
24 partagé... a beaucoup en commun entre tous ces
25 jeunes... ces jeunes gens qui se retrouvent dans

1 cette situation.

2 Donc, mon parcours personnel, j'ai été
3 placée pendant de très nombreuses années, donc au
4 départ je crois à sept ans. J'ai, comme plusieurs
5 de ceux qui ont témoigné, connu un nombre
6 incroyable de familles d'accueil. J'ai été ensuite
7 placée au Mont d'Youville, qui était une
8 institution prévue pour les zéro-douze (0-12) ans,
9 qui n'étaient pas adolescents, mais petits.

10 Ensuite, j'ai été transférée au centre
11 d'accueil, on appelait ça des centres d'accueil à
12 l'époque, ce n'étaient pas des centres de
13 réadaptation et... le vocabulaire a une importance
14 ici, je pense, dans les tournures que nous avons
15 pris en intervention au Québec. J'y reviendrai.
16 Mais dans ce centre d'accueil donc pour jeunes
17 filles à Cap-Rouge à Québec, d'où j'ai fugué à de
18 nombreuses reprises. Je n'étais pas une adolescente
19 très commode, je ne me laissais pas... je ne m'en
20 laissais pas imposer facilement, on pourrait dire
21 ça de cette façon-là. Donc, j'ai fui à de
22 nombreuses reprises jusqu'à me retrouver à
23 Vancouver parmi mes pairs, à faire mes
24 apprentissages et à revenir ensuite au Québec
25 partir un programme de pairs aidants, qui a gagné

1 par ailleurs le prix Habitat de l'ONU pour la
2 meilleure initiative de développement urbain.
3 C'était le premier projet pairs aidants au Québec.
4 On était trois... quatre amis à faire ça.

5 Et ensuite, j'ai été moi-même intervenante
6 jeunesse, donc notamment à Dans la rue, où j'ai
7 parti ce programme de pairs aidants, mais également
8 En Marge 12-17 et j'ai été travailleuse de rue.
9 Donc, j'ai travaillé dans le milieu de
10 l'intervention jeunesse et on disait à l'époque non
11 pas jeunes en situation d'itinérance, mais jeunes
12 de la rue. Donc, j'ai travaillé avec eux, j'ai
13 travaillé avec le protocole dont vous avez entendu
14 parler, le protocole d'entente entre le SPVM, Dans
15 la rue, les centres jeunesses au niveau des fugues.
16 Donc, c'était ma spécialisation, si on veut dire,
17 d'intervenir auprès des jeunes en situation de
18 fugue. J'ai travaillé là pendant de nombreuses
19 années.

20 Et ensuite, j'ai voulu aller voir ailleurs
21 si j'y suis, si on peut dire, me définir autrement
22 que par toute cette histoire qui me collait à la
23 peau, qui me déterminait socialement également.
24 J'avais envie de vivre autre chose, savoir si je
25 valais quelque chose aussi ailleurs, donc...

1 excusez-moi. J'ai débuté des études universitaires
2 en sciences politiques, ce qui m'a permis pendant
3 quatorze (14) ans de mes études de prendre une
4 bonne distance par rapport à ce milieu-là. Ce qui a
5 fait en sorte qu'aujourd'hui, quand je remets les
6 pieds dans le milieu à partir de nos recherches et
7 de mon métier d'enseignante, cette distance me
8 permet de me surprendre devant certaines pratiques
9 que l'on banalise quotidiennement, que l'on a fini
10 par normaliser, par habitude. Non pas par mauvaise
11 volonté, mais par habitude. Donc, c'est un peu à
12 partir de ce trente-cinq (35) ans de bagage que je
13 souhaite soumettre à la discussion quelques
14 réflexions.

15 Je souhaiterais partir d'une petite
16 anecdote parce qu'il y a trois ans j'ai intégré une
17 équipe de recherche France-Québec, qui travaille
18 sur l'étude des transformations dans les systèmes
19 de justice pénale pour mineurs, un terrain France-
20 Québec, donc non pas des études comparatives, mais
21 des regards croisés. Donc, on est une petite équipe
22 ici, il y a Nicolas Sallée de l'Université de
23 Montréal et moi-même, qui menons le chantier pour
24 le Québec. Et en France, Catherine Lindsay et
25 Philippe Milburne, qui sont les directeurs

1 scientifiques côté français.

2 On a fait plusieurs missions, on est allés
3 visiter des structures là-bas, ils sont venus ici.
4 Donc, une grosse production qui a passé en trois
5 étapes. Une première étape où Nicolas avait fait
6 des recherches en centre de réadaptation dans les
7 unités d'intervention, une recherche qu'il a menée
8 depuis deux mille quatorze (2014) et il vous a
9 d'ailleurs déposé un mémoire hier pour avoir une
10 idée un peu plus fine de ce dont je vais parler
11 aujourd'hui également.

12 Un autre volet qui, celui-là, concerne les
13 professionnels. Donc, ça a été un énorme privilège
14 pour moi d'intégrer cette structure de recherche
15 parce que c'est un privilège de pouvoir parler avec
16 les praticiens du terrain. C'est très difficile
17 pour un chercheur d'avoir un accès d'abord aux
18 centres jeunesse, hein, pour faire de la
19 recherche. Et là, on a passé deux ans à faire des
20 entrevues avec des gestionnaires, des chefs
21 cliniques, des délégués jeunesse, des intervenants,
22 de l'observation aussi en unité.

23 Et nous avons entamé un troisième volet,
24 qui est celui de l'expérience des jeunes de leur
25 suivi. Donc, ce volet-là, on l'a commencé l'an

1 dernier. Alors l'an dernier, en décembre, pour la
2 première fois depuis trente (30) ans, je remettais
3 les pieds dans un centre de réadaptation. Je n'y
4 étais pas retournée depuis. Et voici l'anecdote.
5 J'entre dans ce centre de réadaptation, c'est comme
6 si l'histoire n'y était jamais entrée. C'est les
7 mêmes odeurs, les mêmes odeurs de lessive, les
8 mêmes odeurs de détergent, les mêmes odeurs d'air.
9 L'air est filtré par les murs dans ces centres de
10 détention. Les couleurs sur les murs, tout y est
11 semblable, tout y est pareil trente-cinq (35) ans
12 plus tard.

13 Donc... et je suis sortie de là avec une
14 question et c'est là que je vous dis : mon
15 témoignage n'a rien d'une présentation de résultats
16 de recherche, il parle de cette question-là que je
17 me suis posée à partir de mon propre vécu et de mon
18 expérience en intervention. Quand je suis sortie de
19 cette première journée d'observation dans les
20 unités de garde, je me suis posée la question
21 suivante, qui est une question qui pourrait devenir
22 une question de chercheur, mais qui demeure une
23 question de citoyenne également : comment se fait-
24 il... comment peut-on expliquer que nous avons des
25 jeunes qui vivent parfois cinq, six, sept ans dans

1 ces milieux et qu'ils en sortent aussi dé-
2 socialisés? En principe, ils sont pris en charge
3 par un personnel fort compétent, par une
4 programma... ils sont structurés autour d'une
5 programmation clinique qui est sept jours sur sept
6 et ils sortent dé-socialisés, avec des inégalités
7 de fait énormes et puis sous-scolarisés, alors
8 qu'ils étaient sous notre charge, sous la charge de
9 l'État. Donc, non pas ce qui dans leur trouble de
10 comportement explique ça, non pas ce que de leur
11 trauma pourrait nous expliquer ça, mais comment
12 nous, nos institutions publiques participent à
13 fabriquer des citoyens de seconde zone qui après,
14 rattraper ça, pour un individu, prendra des années.
15 Si je n'avais pas eu tout ce rattrapage
16 d'inégalités sociales, de fractures sociales, de
17 mise à l'écart sociale et bien j'aurais peut-être
18 été professeure beaucoup plus tôt, j'aurais peut-
19 être terminé ma thèse de doctorat beaucoup plus
20 tôt, j'aurais peut-être découvert des choses
21 beaucoup plus tôt.

22 Et cette question m'a menée à quatre
23 constats. En croisant aussi mes observations avec
24 les recherches qui n'avaient pas de visées
25 normatives, nos recherches ne visent pas à évaluer

1 les programmes, mais bien à comprendre comment ça
2 fonctionne.

3 Donc, quatre constats pour moi. D'abord, la
4 carcéralité des espaces de vie. Et quand je parle
5 de carcéralité, il ne suffit pas d'avoir des
6 barbelés autour d'un édifice ou des portes barrées
7 pour que quelqu'un vive une expérience de
8 carcéralité. Lorsqu'on entre dans un centre
9 jeunesse, c'est un état d'exception. Et un état
10 d'exception c'est un état dans lequel - un espace -
11 toutes les règles normales de nos sociétés ont été
12 suspendues. C'est ça l'état d'exception.

13 Donc ça, c'est mon premier constat. On a
14 affaire à une organisation de l'espace de vie, une
15 organisation des relations sociales, qui relève
16 d'une logique carcérale. L'isolement social que
17 l'on croit avoir des vertus thérapeutiques vient
18 d'une logique historique et carcérale. On l'hérite
19 au Québec notamment des internats, des pensionnats
20 autochtones et de cette logique carcérale-là. Il
21 n'y a aucune étude aujourd'hui qui peut
22 sérieusement faire valoir qu'il y a des vertus
23 cliniques à l'isolement et à la mise à l'écart
24 sociale.

25 Donc, je pense que ce sont des lieux où on

1 produit actuellement des fractures culturelles,
2 sociales, notamment technologiques. Par exemple, la
3 société a énormément avancé, on admet que dans
4 toutes les écoles il faut rentrer des tableaux
5 interactifs pour améliorer l'éducation et tout ça
6 et on a tous ces jeunes... tous ces corps qu'on
7 entasse dans des espaces dont on sait à peu près
8 rien. C'est un privilège que j'ai eu, de m'attarder
9 aux pratiques quotidiennes. On ne sait rien de ce
10 qui se passe dans ces centres-là. Donc, on les
11 entasse là, on se ferme un peu les yeux, c'est
12 comme une boîte noire, on ne sait pas trop comment
13 ça se passe, il faudrait de nombreuses recherches
14 pour un peu essayer de comprendre.

15 Une des remarques que je voudrais faire
16 pour susciter le dialogue c'est que la
17 socialisation entre pairs, dans ces milieux-là, a
18 fini par être considérée elle-même comme un facteur
19 de risque. Donc, on ne valorise pas la
20 socialisation entre pairs, les jeunes se le font
21 dire très fréquemment. Alors qu'on sait qu'à
22 l'adolescence, se développer dans ses relations
23 sociales, développer, par exemple, une appréciation
24 de son corps en relation avec les autres, apprendre
25 le consentement, par exemple, apprendre sa

1 socialisation affective, ça ne se fait pas avec des
2 adultes, ça se fait entre pairs à l'adolescence. Ça
3 comporte des risques, bien sûr, mais je pense que
4 nous pouvons socialement prendre des risques
5 aujourd'hui.

6 Les méthodes d'intervention également ont
7 des visées, ma foi... les finalités disons de
8 l'intervention aujourd'hui ne sont pas de créer des
9 espaces pour que ces jeunes-là expérimentent des
10 choses, mais plutôt pour corriger des
11 comportements. Et on parle d'imaginaire de la
12 déviance, d'imaginaire de la normalité,
13 d'imaginaire de l'autonomie, sans se questionner
14 sur qu'est-ce qui pourrait faire valoir pour ces
15 jeunes... nous, avec tout ça, on n'est pas
16 tellement à la hauteur de leurs rêves. Il y a des
17 rêves qu'on brise aussi en centre jeunesse.

18 Finalement, la question de la
19 formalisation... la formation et la socialisation
20 professionnelle, l'une des choses qui m'inquiète
21 actuellement aux centres jeunesse c'est le fort
22 monopole de l'intervention par, notamment, les
23 psychoéducateurs ou des gens qui ont été formés
24 seulement à la criminologie, donc à la littérature
25 sur les déviances juvéniles, sur la

1 pathologisation, tout ça. Ce n'est pas que ces
2 savoirs-là ne sont pas nécessaires dans une équipe
3 d'intervention, mais ils sont actuellement très peu
4 soumis à un conflit d'interprétation autour des
5 tables d'intervention. Donc, le personnel
6 d'intervention va, en quelque sorte, tout dans la
7 même direction. Et ça, pour moi, c'est inquiétant
8 et une des recommandations que j'aurais à faire, on
9 pourra en rediscuter, c'est d'imposer notamment des
10 équipes multidisciplinaires.

11 Donc, les recommandations, je pourrai en
12 parler pendant notre discussion, mais il s'agirait
13 pour moi de s'engager réellement, avec une vraie
14 volonté politique, dans une décroissance de la
15 carcéralité des centres jeunesse. Et ce n'est
16 pas... c'est le minimum. Ce n'est pas
17 révolutionnaire, c'est le minimum pour deux mille
18 dix-neuf (2019). On leur doit bien ça, à ces
19 jeunes-là, cette décarcéralisation-là des
20 pratiques. Je vais m'arrêter là-dessus et on pourra
21 y aller avec les questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup. Alors on va entamer nos blocs de
24 discussion avec les commissaires en débutant avec
25 Lesly Hill.

1 Mme LESLY HILL, commissaire :

2 Q. [1] Alors bonjour et merci beaucoup du courage de
3 vous afficher comme jeune qui a vécu aussi ce
4 système il y a quand même un certain nombre
5 d'années et maintenant qui contribue à réformer ou
6 à changer en quelque sorte ce système-là.

7 Félicitations pour ça.

8 J'aurais beaucoup de questions. Je vais
9 peut-être commencer par la participation et la
10 parole des jeunes. Parce que vous, vous avez ouvert
11 là-dessus d'emblée et j'aimerais entendre un peu
12 votre perception de comment, dans le système
13 actuel, puis là je parle autant des jeunes hébergés
14 que des jeunes qui sont en suivi à l'extérieur dans
15 leur famille, mais comment on pourrait prendre en
16 compte cette parole-là pour s'assurer qu'ils n'ont
17 pas l'impression, en sortant, que les décisions ont
18 été toutes prises supposément dans leur meilleur
19 intérêt, mais qu'eux, ils n'ont jamais senti qu'ils
20 avaient un mot à dire?

21 R. Le technicien... C'est une question qui demanderait
22 tellement de développements parce qu'il ne suffit
23 pas de dire : on place leur parole au centre. Je
24 prends notamment le fait que, par exemple, les
25 jeunes qui sont venus témoigner ici, ils ont tous

1 parlé de leur quotidien. À aucun moment ils n'ont
2 utilisé le mot « expérience carcérale » parce
3 qu'elle ne fait pas partie de leur entendement. Ça,
4 c'est des chercheurs qui, à partir de la parole, à
5 partir d'une longue réflexion sur les pratiques,
6 qui peuvent dégager des logiques de ce que les
7 jeunes tentent d'exprimer, tentent de nommer. C'est
8 difficile, nommer ces mots-là. On a toutes sortes
9 d'euphémismes au Québec pour éviter de l'affronter,
10 cette question-là, que nous avons des pratiques
11 carcérales avec les mineurs. On a toutes sortes de
12 moyens d'éviter de l'adresser, cette question-là.

13 Donc, pour moi, c'est une question
14 compliquée. C'est une question qui n'est pas
15 simplement de prendre... parce que ça arrive qu'on
16 prend la parole des jeunes, on dit l'avoir écoutée,
17 mais on n'a pas fouillé l'expression qu'il y avait
18 derrière cette parole des jeunes. Et en centre
19 jeunesse c'est particulièrement le cas. Je pense au
20 langage cognitivo-comportemental qu'on utilise qui,
21 par ailleurs, est très violent sur un individu, là.
22 C'est pas... c'est pas léger, le vocabulaire qu'on
23 utilise en intervention clinique lorsqu'on adopte
24 ces approches-là. Un jeune qui parle, qui tente
25 d'exprimer, par exemple, un sentiment d'injustice,

1 les équipes d'intervention vont noter : « J'ai fait
2 retour avec ce jeune-là. J'ai corrigé ses erreurs
3 de pensée ». Donc, comprenez-vous? Considérer la
4 parole des jeunes, ça passe par toutes sortes de
5 paliers.

6 Une chose que je trouve délicate dans la
7 question des centres jeunesse et une chose que je
8 remarque souvent c'est qu'on oublie
9 systématiquement tout ce qu'ils ont en commun avec
10 leurs pairs. On est capable d'admettre que des
11 jeunes, pour être stimulés intellectuellement,
12 culturellement, socialement, ont besoin de plein
13 d'espace d'expérimentation, de plein d'espace de
14 socialisation.

15 Mais lorsqu'on parle de jeunes en centre
16 jeunesse, on dit toujours que c'est impossible
17 parce qu'ils ont tellement de troubles de
18 comportement, tellement de traumas complexes. On se
19 cache derrière ces troubles-là pour justifier qu'on
20 les traite complètement différemment et qu'on les
21 appauvrit également socialement en même temps.

22 Donc, je pense qu'il y a énormément de
23 savoir-faire au Québec pour travailler avec des
24 jeunes. Je pense que le projet Porte-Voix en était
25 une très bonne expression, le projet qui a été

1 dirigé par Émilie Laliberté ici, puis qui a été
2 conduit pendant huit ans avec cent (100) jeunes
3 quand même dans différentes structures, sous la
4 Direction de la protection de la jeunesse, ce qui a
5 donné lieu à des résultats extraordinaires. Mais ça
6 passe par le non clinique.

7 Là, ils sont soumis à une programmation
8 clinique vingt-quatre-heures (24 h) sur vingt-
9 quatre (24 h). Je place n'importe qui d'entre vous
10 chez un psychologue une heure aux deux semaines et
11 vous ne soupez pas avec vos amis le soir. C'est
12 tellement drainant émotionnellement. Mais là, eux, on
13 les soumet à ça tout le temps. Tout est prétexte,
14 une simple partie de basketball dans le gymnase,
15 par exemple, à Cité-des-Prairies, ne sera pas faite
16 avec un entraîneur de basket, bien encore avec un
17 éducateur qui, à chaque fois qu'il va se passer une
18 situation sur le terrain de basket, c'est
19 potentiellement objet de sanction ou de conséquence
20 pour un jeune. Donc, tout y est soumis. C'est très
21 drainant émotionnellement, ça ne permet pas de
22 développer une maturité émotionnelle non plus et
23 sociale.

24 Donc, je pense qu'il y a plein... il y a
25 plein de manières de recentrer autour de la parole

1 des jeunes. Mais ça ne veut pas dire non plus que
2 c'est eux qui disent toute la vérité sur le
3 système. À seize (16) ans, je ne l'avais pas, la
4 perspective politique qui me permet de comprendre
5 comment qu'on fonctionne aujourd'hui. Voyez-vous?

6 Q. **[2]** Hum, hum. Vous avez parlé de « fracture
7 culturelle ».

8 R. Oui.

9 Q. **[3]** J'aimerais vous entendre là-dessus. Puis il y a
10 la culture puis il y a la diversité sexuelle aussi.

11 R. Oui, absolument.

12 Q. **[4]** Parce qu'on a entendu des jeunes nous parler de
13 leur perception par rapport à des injustices qu'ils
14 croient avoir subies. Pouvez-vous en parler un peu?

15 R. On leur répétera qu'on corrige leurs erreurs de
16 pensée.

17 Q. **[5]** Hum.

18 R. Oui. Fracture culturelle sur plein de niveaux.
19 D'abord, un manque d'accès à la culture, tout
20 simplement. Il n'y a pas de culture qui rentre dans
21 les centres jeunesse. Ça, ça m'apparaît, en deux
22 mille dix-neuf (2019), complètement anormal.
23 Comment se fait-il qu'on n'a pas des artistes qui
24 puissent rentrer? Je vous dirais qu'en général il
25 n'y a personne qui peut rentrer dans un centre

1 jeunesse. On ne passe pas la première porte sans
2 autorisation, puis il y a toute une logique
3 derrière ça, là. Et la logique généralement c'est
4 de préserver l'anonymat, mais les jeunes qu'on
5 fabrique pendant leur placement portent des
6 stigmates qui les rendent reconnaissables à la
7 sortie, reconnaissable entre tous, notamment par le
8 fait qu'ils sont défavorisés culturellement. On les
9 a défavorisés culturellement. Donc, faire entrer la
10 culture ça m'apparaît un principe de base.

11 Ensuite, sur la question de la diversité.
12 C'est une question que les jeunes relèvent très
13 souvent : nous ne sommes pas du tout adaptés dans
14 nos savoirs professionnels à ce que ces jeunes-là
15 vivent aujourd'hui et vivent au quotidien.

16 Donc, je prends par exemple la formation
17 professionnelle de niveau universitaire ou
18 collégial. On ne se ment pas, là, le champ jeunesse
19 c'est un des plus gros employeurs du ministère de
20 la Santé et des Services sociaux. C'est un des plus
21 gros employeurs, avec la gérontologie. Il n'y a
22 aucune formation au Québec actuellement,
23 professionnalisante, qui a des cours obligatoires
24 sur la jeunesse, sur les droits de la jeunesse. On
25 parlait souvent des jeunes qui ne connaissent pas

1 leur droit, mais je voudrais quand même spécifier
2 que les intervenants ne les connaissent pas plus.
3 Et sur les questions de genre et santé mentale.

4 Et je sais qu'une réforme aux études
5 supérieures, par exemple, ou dans les formations
6 professionnalisantes est très, très longue. C'est
7 très long, faire changer les cours. Mais ça, ça
8 m'apparaît vraiment problématique sur le terrain et
9 dans les pratiques quotidiennes. Les gens ne sont
10 pas de mauvaise foi quand ils sont éducateurs. Il
11 n'y a personne qui est allé là pour être gardien de
12 prison, mais ils manquent de formation. Donc, sur
13 les questions de genre notamment c'est quelque
14 chose de très problématique actuellement, et les
15 jeunes en parlent énormément, énormément.

16 Q. **[6]** Hum. Vous avez parlé de la tension ou la mise
17 en opposition au niveau des méthodes d'intervention
18 entre le « caring »...

19 R. Oui.

20 Q. **[7]** ... nécessaire pour des jeunes qui ont un passé
21 très lourd.

22 R. Oui.

23 Q. **[8]** Et l'intervention, le travail sur le
24 comportement.

25 R. Hum, hum.

1 Q. [9] Pouvez-vous nous dire comment vous voyez les
2 approches qui doivent être intégrées dans les
3 centres jeunesse pour vraiment adresser le besoin
4 en présence.

5 R. Bien d'abord, je l'ai dit tout à l'heure, ça
6 m'apparaîtrait tout à fait normal que nous ayons
7 des ratios, que ce soient des équipes
8 multidisciplinaires. Moi, j'ai des étudiants
9 parfois, que je dirige à la maîtrise ou qui sont
10 dans mes cours de Bac., qui sont déjà sur le
11 terrain, déjà professionnels, qui appartiennent à
12 un autre ordre, par exemple, ou pas nécessairement,
13 qui ont des techniques, par exemple, et ils me
14 disent à quel point c'est très difficile au sein du
15 centre jeunesse parce qu'il y a des conflits de
16 légitimité.

17 Il y a des conflits de légitimité sur les
18 approches. Et généralement, les travailleurs
19 sociaux actuellement, parce que... et là, il y
20 aurait une histoire à faire : comment on en est
21 arrivés là à plébisciter les savoirs
22 criminologiques et les approches cognitivo-
23 comportementales? Il y aurait toute une histoire à
24 faire, hein. Je pense qu'au Québec on l'a échappé,
25 on l'a échappé dans les années quatre-vingt-dix

1 (90) et puis on n'a pas été vigilant. On n'a pas
2 pris le temps de lire la littérature qui critique
3 ces approches, qui nourrissent même le crime
4 prédictif, le « criminal predictive things ». Et
5 qui, on le sait, se centre et va cibler des
6 populations très spécifiques, dont les populations
7 racisées. Je pourrai faire des commentaires sur ce
8 que j'ai vu dans les gardes fermées, qui n'est pas
9 très... qui n'est pas glorieux pour nous au Québec
10 aujourd'hui.

11 Mais donc, il y a un conflit de légitimité
12 entre les professionnels, qui se joue actuellement.
13 Et dans les rencontres que j'ai eues, j'ai eu le
14 privilège de rencontrer quand même des praticiens
15 qui avaient plus de trente (30), quarante (40) ans
16 de métier en centre jeunesse, donc qui avaient été
17 formés dans les premières écoles de pschoéd, de
18 crimino et tout ça. Et ils disent souvent : il y a
19 quelque chose qui est dévalorisé dans le travail
20 social. Ah, eux, ils sont dans le « care ». « Nous,
21 on applique la Loi. Nous, c'est ça notre mandat,
22 l'application de la Loi ».

23 Donc, cette division et même les étudiants,
24 par exemple, de travail social le ressentent à un
25 moment donné parce qu'ils disent : Je ne comprends

1 pas, Madame Bourdages. Je me sens vraiment
2 dévalorisé parce que parmi mon équipe, par exemple,
3 j'ai une psychoéducatrice, elle est capable de
4 formuler des jugements cliniques comme ça, à la
5 pelle. Sur n'importe quelle situation.

6 J'ai dit : « Ah oui, mais attention ». Je
7 ne suis pas sûre que les finalités de ça sont très
8 positives pour les jeunes. Quand je vous dis qu'à
9 un moment donné il faut apprendre, nous, comme
10 jeunes - là, je parle parce que je l'ai été - de ne
11 pas seulement se définir par ses traumas. Aller de
12 l'avant, avoir des rêves avoir des ambitions. Là,
13 on n'est pas en train de nourrir leurs rêves, on
14 est en train de corriger, corriger des
15 comportements constamment.

16 Donc... et les travailleurs sociaux se
17 sentent dévalorisés en ce sens parce qu'ils se font
18 tout le temps renvoyer qu'eux, ils sont dans le
19 « care », t'sais, qu'ils romantisent la figure du
20 jeune, qu'ils ne prennent pas compte des troubles
21 de comportement. Donc un conflit d'interprétation
22 autour d'une table clinique est une chose saine et
23 importante. On ne peut pas laisser une approche
24 dominer tout notre système. Et je dirais
25 personnellement : surtout pas celle-là.

1 Q. **[10]** Merci.

2 R. De rien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On va poursuivre de ce côté avec Hélène David.

5 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

6 Q. **[11]** Bonjour, Madame Bourdages.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[12]** Par où commencer? Avec votre dernière phrase
9 surtout, vous ne serez pas étonnée que je veuille
10 aller sur la formation peut-être...

11 R. Oui.

12 Q. **[13]** ... et les approches... les approches qui sont
13 souvent en conflit de légitimité. Alors vous avez
14 toute une lecture de ça. Je vais vous demander
15 d'élaborer un peu plus parce que vous avez dit des
16 choses importantes sur, entre autres, la difficulté
17 à changer les programmes, que ce soit au collégial
18 ou à l'universitaire, les conflits de pouvoir entre
19 les différentes approches c'est des conflits
20 politiques aussi, on pourrait dire.

21 R. Absolument.

22 Q. **[14]** Mais j'aimerais vous entendre plus sur une
23 note d'espoir ou des recommandations à la
24 Commission sur cette formation, ces formations
25 initiales, qu'elles soient collégiales ou

1 universitaires, qu'est-ce qu'on doit faire de plus?
2 Vers quoi on doit soit revenir, qu'on a perdu en
3 cours de route ou développer, qui serait une sorte
4 de juste milieu entre le « care » et le cognitivo-
5 comportemental.

6 R. Oui. Merci, c'est une bonne question. Le milieu
7 universitaire et le milieu de la formation est en
8 effet un milieu où ça ne bouge pas vite. Ça bouge
9 vite chez les professeurs, par exemple, parce que
10 même si les programmes sont très figés puis qu'ils
11 durent sur de longues décennies, les professeurs
12 ont quand même beaucoup le souci d'intégrer de la
13 matière dans des cours qui sont déjà siglés avec
14 des problématiques. Je pense à l'université, on a
15 une très grande liberté intellectuelle pour manier
16 nos plans de cours tout en répondant aux objectifs
17 initiaux. Donc, ça, je pense que c'est très
18 encourageant parce qu'il y a énormément de gens qui
19 se posent des questions sur les pratiques
20 d'intervention.

21 Bon. Il faudrait pousser, c'est très long
22 changer un programme, je veux dire, je prends
23 seulement l'UQAM qui a une structure collégiale, ne
24 serait-ce que faire sigler un cours, ça peut
25 prendre quatre ans. Donc, c'est très long puis ça

1 passe par les individus d'abord qui y travaillent
2 puis qui intègrent des nouveaux matériaux. Ce que
3 je déplore, c'est que je trouve surtout dans le
4 secteur Jeunesse et dans d'autres secteurs aussi,
5 qu'est très peu valorisé le savoir-critique. Le
6 savoir-critique qui ne reproduirait pas des clichés
7 et des stéréotypes autour de la jeunesse. Je pense
8 à la socialisation entre pairs, par exemple, je lis
9 des textes souvent, je ne peux que... parce que
10 lorsque... avec tout mon bagage, mon expérience, je
11 sais bien que ce n'est pas comme ça que ça se passe
12 entre les jeunes ou parfois, on dit qu'on fait une
13 étude sur les jeunes, il n'y en a pas seul qui a
14 été interrogé.

15 C'est problématique, on ne peut pas
16 comprendre comment les jeunes fonctionnent dans
17 leurs relations entre pairs, comment... Et ça, ça a
18 des conséquences vraiment majeures sur les
19 pratiques, hein, parce que lorsqu'on se trouve dans
20 une unité, si on a un personnel qui ne comprend pas
21 les relations, l'écologie d'ensemble qui se fait
22 entre les jeunes, eh bien, après ça, on s'étonne
23 qu'un jeune, par exemple, « pète un plomb »
24 lorsqu'il se fait humilier par une remarque banale
25 par un intervenant. Oui, mais dans l'écologie avec

1 ses pairs, c'est lui qui a la position de leader un
2 peu. Alors, s'il est humilié, lui, il va « pété un
3 plomb » pour garder, t'sais. Donc, la compréhension
4 de comment se structure les relations entre les
5 jeunes est extrêmement importante, donc il faut
6 valoriser des savoirs-critiques à l'université.

7 Les études de genre, tout est déjà en place
8 à l'université pour qu'on les intègre dans mon
9 programme, ils sont déjà là mais c'est des centres
10 hors programme qui donnent ces formations-là. Je
11 pense à l'Université du Québec à Montréal, on les a
12 déjà ces structures-là. Donc, il faut seulement
13 faire passer nos étudiants par la structure. Donc
14 ça, c'est déjà possible, c'est déjà des solutions
15 possibles. Et ensuite, c'est la question des
16 équipes, comment les équipes sont formées.

17 Q. **[15]** C'est ça que je m'en allais vers ça, dans le
18 fond, vous nous suggérez de recommander beaucoup
19 plus d'inter-disciplinarité de formation...

20 R. Compétence...

21 Q. **[16]** ... de tronc commun dans une base qui serait
22 beaucoup plus large que la visée disciplinaire ou
23 sectorielle.

24 R. Oui.

25 Q. **[17]** Mais vous dites un peu la même chose, quand

1 vous dites de faire entrer la vie en centre de
2 réadaptation, pour vous, la vie, ce que j'en
3 comprends, je pense que vous alliez vers ça quand
4 je vous ai interrompue, c'était... c'était le côté
5 multidisciplinaire de la vie en général...

6 R. Absolument.

7 Q. [18] ... faire entrer des artistes de cirque...

8 R. Oui.

9 Q. [19] ... vous donnez ces exemples-là, pouvez-vous
10 développer un peu plus?

11 R. Bien, écoutez. À l'heure actuelle, dans un centre
12 de réadaptation, par exemple, tel qu'il se
13 structure à Montréal, je n'ai pas encore visité
14 ceux en régions, on sera appelé à les visiter parce
15 qu'on a un projet qui s'en va sur les droits dans
16 quatorze (14) régions du Québec. À l'heure
17 actuelle, je ne crois pas qu'il n'y a aucune
18 famille québécoise qui voudrait que son enfant se
19 retrouve là deux jours, trois jours, quatre jours
20 tellement c'est étrange comme système, comme
21 pratique, mais tout est banalisé, tout est
22 ordinaire, hein, c'est du quotidien, on l'a absorbé
23 tout ça.

24 Donc, faire entrer la vie, pour moi, ça a
25 plusieurs dimensions dont celle-là justement, moi,

1 je recommande qu'on fasse entrer du personnel non
2 clinique, c'est la base. Passer vingt-quatre heures
3 sur vingt-quatre (24 h/24) sous observation
4 clinique, ça détruit des vies, ça brise des rêves.
5 J'ai des jeunes, moi, j'ai toujours, quand je passe
6 un jeune en entretien, la dernière question que je
7 leur pose toujours parce que je suis curieuse,
8 j'étais une jeune très ambitieuse moi-même et
9 pendant un temps, j'ai perdu toutes ces ambitions-
10 là parce qu'il y avait une fracture entre moi puis
11 le monde social qui s'était creusée pendant mes
12 placements, mais je leur demande toujours à quoi il
13 rêvait quand ils étaient petits.

14 À chaque fois, sans exception, c'est des
15 métiers absolument nobles, ils rêvaient d'être
16 avocats, ils rêvaient d'être policiers, ils
17 rêvaient d'être programmeurs vidéo, ils rêvaient
18 d'être producteurs sonores, cinéastes et quand leur
19 demande aujourd'hui : « Bah... », ce n'est même
20 plus accessible dans leur imagination, c'est
21 problématique ça.

22 Et je parlais à des adolescents chez moi
23 parce qu'il y a beaucoup d'adolescents qui passent
24 dans ma maison avec mes propres enfants et j'avais
25 entendu une témoin ici qui est rappelé, qui vous

1 rappelle, chers Commissaires, q'on ne donne
2 seulement les cours de français et d'anglais dans
3 les centres de réadaptation et de mathématiques,
4 donc la base, hein, pour dire qu'on fait un peu ce
5 qu'on a à faire mais sans trop... sans souci et je
6 leur parlais de ça, je leur parle souvent de ça à
7 mes jeunes, je leur dis : « Ah, j'ai remarqué ça
8 dans tel centre cette semaine, qu'est-ce que tu en
9 penses, toi, comment tu vivrais ça comme individu,
10 tu sais. » Et ils m'ont tous répondu : « Non, mais
11 j'aurais... j'aurais abandonné l'école. » « Moi,
12 j'ai fait mathématiques, français, anglais parce
13 que j'aimais le théâtre, je voulais aller à l'école
14 de théâtre. » « Moi, j'ai fait mathématiques,
15 anglais, français parce que je voulais devenir
16 telle chose, telle chose », pas par pur plaisir.

17 Donc rentrer la vie, ça veut dire ouvrir
18 les portes de ces centres-là et faire rentrer de la
19 communauté, il n'y a pas de communauté qui rentre
20 dans les centres jeunesse actuellement.

21 Q. [20] Cette phrase, justement, on ne sait rien de ce
22 qui se passe dans ces boîtes-là, vous dites, c'est
23 assez... c'est assez puissant comme... comme façon
24 d'exprimer ça, pouvez-vous en dire un peu plus?

25 R. Écoutez, je pense qu'il y a beaucoup de raisons

1 pourquoi on ne sait rien. D'abord, je crois que de
2 manière générale et collective, on veut rien
3 savoir, on... tu sais, on entasse des corps quelque
4 part puis après bien, ouf! On tourne un peu le
5 regard, on regarde ailleurs. La Commission
6 Charbonneau, leur salle était toujours pleine,
7 voyez-vous puis là, on une Commission sur quelque
8 chose qui m'apparaît extrêmement capital dans la
9 société québécoise et bon, il y a peu de gens qui
10 s'y intéressent.

11 Boîte noire aussi parce que, il ne faut pas
12 se mentir. Il y a une culture institutionnelle et
13 organisationnelle qui protège énormément aussi ces
14 pratiques et généralement, moi, je rêve du jour où
15 on aurait une DPJ qui est sur la place publique
16 pour défendre les droits de la jeunesse mais
17 actuellement, on a une DPJ qui est sur la place
18 publique pour justifier ses pratiques constamment.
19 Constamment en train de justifier ses pratiques que
20 l'on sait inadéquates et je ne dis pas qu'on le
21 savait avant, hein, on ne fait pas des choses de
22 mauvaise foi là, je ne fais pas porter le blâme à
23 un individu en particulier qui aurait fait ces
24 choses-là de mauvaise foi. En principe, les gens
25 s'engagent dans ce métier-là parce qu'ils ont une

1 vocation X à prendre soin de la jeunesse.

2 Par contre, ça devient de mauvaise foi
3 lorsqu'on est au courant et qu'on continue à se
4 justifier. Ça, pour moi, ça devient un manque de
5 volonté politique. Et la culture institutionnelle
6 aux centres Jeunesse est tellement bien ficelée,
7 c'est tellement difficile, je pense juste aux
8 chercheurs, on a énormément de difficultés à avoir
9 des autorisations pour faire de la recherche,
10 énormément et on finit tous par s'autocensurer de
11 peur de perdre nos accès au terrain. Donc, on finit
12 tous par en dire un petit peu moins que ce qu'il
13 faudrait dire parce que, on va peut-être être
14 menacé.

15 Mais vous savez, dans le milieu de la
16 recherche, vous êtes sans doute bien au courant,
17 lorsqu'un chercheur dépose un programme de
18 recherche, on passe à travers toutes sortes de
19 paliers qui évaluent, hein, nos projets, qui
20 évaluent la faisabilité d'abord mais aussi les
21 respect de l'éthique de ces populations-là, on est
22 évalués à plein de paliers. Alors, avant qu'on ait
23 une subvention d'un très gros organisme
24 subventionnaire, généralement, comme chercheurs, on
25 est passés à travers cinq paliers qui nous ont

1 autorisé, parce que c'est bien construit, parce que
2 c'est bien fait, ce n'est pas idéologique, ce n'est
3 pas politique, c'est pour produire du savoir. Mais
4 ensuite, on se retrouve incapables d'avoir les
5 autorisations du centre jeunesse pour y aller. Et
6 il y a actuellement des fonds d'organismes
7 subventionnaires qui dorment dans les caisses des
8 universités parce que nous ne sommes pas capables
9 d'avoir les autorisations. Et moi, je ne suis même
10 pas capable, actuellement, d'avoir des
11 autorisations pour placer des stagiaires qui vont
12 travailler là par la suite là, nous n'arrivons pas
13 à avoir les autorisations gestionnaires.

14 Donc, il y a quelque chose là puis quand je
15 dis, faire rentrer de la vie puis ouvrir des
16 portes, c'est ça aussi, c'est une institution
17 publique, nous devrions être en mesure de savoir ce
18 qui se passe quotidiennement. On n'a pas le droit
19 de laisser ces enfants-là puis ces adolescents-là
20 dans des lieux comme ça en se fermant les yeux sur
21 ce qui se passe. Je vous ai passé un petit tableau,
22 on pourra y revenir notamment.

23 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

24 Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

3 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

4 Q. [21] Bonjour, Madame Bourdages.

5 R. Bonjour.

6 Q. [22] Merci pour votre témoignage, votre expérience,
7 votre vision, l'originalité de votre vision. Je
8 voudrais vous entendre, en quelque sorte vous dites
9 qu'au Québec, on a fait les choses de s'éloigner
10 d'un mode carcéral mais inévitablement, on a sauté
11 les deux pieds joints, c'est ce que vous nous dites
12 là, ça s'exprime par... de différentes façons,
13 l'annulation en quelque sorte de la relation entre
14 pairs, etc. Dites-moi, vous proposez, vous mettez
15 de l'avant aussi la possibilité d'implanter une
16 commission permanente indépendante pour regarder ce
17 qui se passe justement dans cette boîte noire, de
18 cette chambre noire que vous décrivez là. D'une
19 part, comment ça pourrait contribuer à changer
20 cette logique qui est fondamentale que vous mettez
21 de l'avant, la logique carcérale, et d'autrement...
22 d'autre part un niveau très pratique, quelle
23 pourrait être la différence avec le rôle des...
24 rempli actuellement par la Commission des droits de
25 la personne et les droits de la jeunesse?

1 R. C'est bien que vous terminiez votre question avec
2 la Commission parce que la Commission des droits de
3 la personne et des droits de la jeunesse, c'est
4 l'instance dont on s'est doté au Québec et qui est
5 la seule instance à l'heure actuelle, à part vous
6 bien sûr, mais qui est mandatée pour enquêter,
7 hein, sur les pratiques dans les centres jeunesse
8 lorsqu'il y a soupçon de lésions de droits et c'est
9 également l'instance qui est mandatée pour former
10 les populations, les groupes d'intervention et les
11 jeunes aux droits de la jeunesse.

12 La Commission des droits de la personne et
13 des droits de la jeunesse actuellement n'arrive pas
14 à avoir accès aux centres de réadaptation et ça,
15 c'est la vérité. Lorsqu'elle enquête, j'ai ici sa
16 dernière enquête de deux mille dix-sept (2017) sur
17 l'utilisation de l'isolement et de la contention au
18 sein des missions de réadaptation en deux mille
19 sept (2007)... deux mille dix-sept (2017). La
20 Commission n'a pas pu aller sur place, prendre,
21 faire état de, et pour faire cette recherche-là,
22 elle n'a eu accès qu'à des questionnaires pour
23 répondre aux questions, jamais aux praticiens qui
24 pratiquent des mesures comme celles-là
25 quotidiennement.

1 Parce que, bon, les mesures d'isolement et
2 de contention, c'est une chose, c'est une chose que
3 l'on a encadré, en principe, juridiquement de
4 manière très spécifique mais on a développé tout un
5 champ lexical pour utiliser encore des mesures de
6 retrait à des fins disciplinaires mais on utilise
7 tout un champ lexical qui, lui, n'est plus encadré
8 juridiquement. On a trouvé plein de moyens de
9 contourner le droit, en fait, et la Commission
10 n'arrive pas à mettre les pieds là ni dans les
11 cadres d'enquête et pas du tout dans les cadres de
12 formation.

13 La Commission n'a jamais pu aller former
14 des jeunes en centres de réadaptation à leurs
15 droits, pas plus les plus petits, hein, la
16 Commission a aussi développer des outils de
17 formation, je me souviens quand Adage est venue
18 témoigner, vous demandez, mais la Commission, elle
19 a des formations pour les jeunes, elle a monté des
20 formations pour les plus petits aussi aux droits
21 mais elle ne dispose pas des accès actuellement.

22 Quand je vous dis que c'est une boîte
23 noire, ça va jusque là, on trouve toutes sortes de
24 raisons pour ne pas les laisser rentrer mais elle
25 ne dispose pas non plus des ressources, il n'y a

1 qu'une seule personne actuellement en charge à la
2 Commission de tout ce dossier Jeunesse pour tout le
3 territoire, donc, de formation...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Mme JADE BOURDAGES :

7 R. ... pour offrir la formation, comprenez-vous? Bien,
8 tant qu'on ne lui offre pas les accès, bien on
9 comprend mais si un jour, enfin on prenait la
10 décision de donner les accès, on y arriverait sans
11 doute.

12 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

13 Q. **[23]** Vous avez parlé très rapidement et ça m'a...
14 ça m'a interpellé sur un... sur la question de
15 la... la question d'un ciblage adressée à certaines
16 populations racisées, vous avez utilisé ce terme-
17 là, on sait qu'il y a une certaine, il y a une sur-
18 représentation de certains groupes, j'aimerais vous
19 entendre davantage sur ce sujet-là?

20 R. Bon. Ça part d'un simple constat, je ne vous
21 présenterai pas les chiffres parce que j'ai demandé
22 un l'accès à l'information aux centres jeunesse et
23 les chiffres sont faussés actuellement. Donc, les
24 informations ne sont pas colligées de manière
25 systématique aux centres jeunesse et je vais vous

1 dire pourquoi je suis capable de m'avancer là-
2 dessus.

3 Lorsque nous sommes rentrés dans les gardes
4 fermées assistées, par exemple, l'an dernier, bon,
5 les quatre gardes fermées, j'étais scandalisée de
6 ce que j'ai vu parce que premièrement, ce n'est
7 presque que des jeunes Noirs et des jeunes Arabes
8 et des jeunes hispanophones. Ce qui se passe dans
9 les centres jeunesse actuellement dans le milieu
10 pénal est très, très lié au climat politique au
11 Québec, au fait qu'on a un climat qui encourage
12 l'islamophobie et qui n'a pas du tout été sans
13 conséquences dans l'activité des policiers. Donc,
14 je vous...

15 Il y a un lien là à faire là parce qu'en
16 garde fermée, c'est les peines de placement et
17 surveillance qui sont administrées. Donc
18 techniquement, sur le plan de la justice des
19 mineurs, c'est comme le dernier point dans la
20 chaîne pénale, hein, c'est le dernier stop, si on
21 peut dire, ces peines de placement et de
22 surveillance-là. Mais la chaîne pénale commence par
23 les interpellations policières et là, le rapport
24 est tombé au mois d'octobre et les interpellations
25 policières sont clairement... le rapport montre

1 clairement qu'il y a profilage racial dès
2 l'interpellation. Donc, profilage racial qui, sans
3 doute, s'opère dans toute la chaîne pénale pour que
4 moi, quand j'arrive dans une garde fermée, c'est
5 ces jeunes-là que je côtoie.

6 Ce qui est problématique avec une chose
7 comme ça, c'est que les éducateurs qui travaillent
8 là, eux, ce qu'ils ont sous les yeux, c'est des
9 jeunes Noirs, des jeunes Arabes, mais ils n'ont pas
10 une conscience de toute la chaîne pénale. Donc,
11 eux, plus la pratique avance, plus ils sont
12 convaincus que des jeunes Noirs, c'est beaucoup
13 plus violents que d'autres.

14 Or, les chiffres au niveau de la
15 criminalité démontrent tout le contraire et le
16 rapport est là et la Commission, vous devriez en
17 prendre compte de ce rapport-là pour expliquer et
18 la raison pourquoi je sais qu'elles ne sont pas
19 bien compilées ces données-là, c'est qu'avec mon
20 étudiante qui est présente ici, qui fait sa
21 recherche, madame Izara Gilbert, qui fait sa
22 recherche sur l'expérience de la discrimination
23 systémique chez les jeunes pris en charge par la
24 justice pénale sur le territoire Rivières-des-
25 Prairies et Pointe-aux-Trembles, on a fait une

1 demande d'accès à l'information en ciblant les mois
2 où j'étais passée dans les gardes fermées. Les
3 chiffres ne correspondent pas du tout à la réalité.

4 Donc, il y a un reddition de comptes qui
5 devrait être exigée et dans ces populations les
6 plus stigmatisées, par exemple, il n'y a pas que
7 les jeunes racisés, il y a aussi beaucoup les
8 jeunes qui ont déjà des troubles de santé mentale.

9 La grille que je vous ai passée, hein,
10 j'attire votre attention sur le mémoire que mon
11 collègue, Nicolas Sallée, a déposé hier, qui
12 s'appelle « L'ordre de la réhabilitation, regard »,
13 bien, les droits à l'épreuve de la réhabilitation,
14 je vous ai dis ça, c'est cinq unités de garde.
15 Donc, on a toutes sortes de manières de contourner
16 un peu ce qui encadré juridiquement, ça c'est des
17 mesures de retrait qui sont passées dans la
18 pratique très ordinaire.

19 Donc, vous voyez, par exemple, sur trois
20 cents (300) jours dans une unité, un jeune pourrait
21 connaître au total cinquante-cinq (55) mesures
22 disciplinaires, des mesures de retrait et ça, c'est
23 des jeunes racisés et c'est des jeunes qui ont des
24 diagnostics de problèmes de santé mentale et ça va
25 très loin, hein. Il y en a un autre, la dernière

1 colonne, sur trois cent soixante-six (366) jours
2 dans une unité, cent soixante-dix-sept (177)
3 mesures de retrait, on ne parle pas d'isolement et
4 de contention parce que ça, on le sait bien que
5 c'est encadré juridiquement, donc mais il y a tout
6 un champ lexical de la... dans l'approche de la
7 réhabilitation qui autorise des... qui jette le
8 flou un peu sur ces pratiques-là. Donc, ce qui veut
9 dire pour ce jeune-là, une mesure de retrait tous
10 les trois jours et ça, ce qui permet ça, c'est
11 l'article 10 dans la *Loi de la protection de la*
12 *jeunesse* parce que ces mesures ne sont soumises
13 qu'à un contrôle interne pour l'instant, c'est le
14 règlement interne qui gère ça. Cela m'apparaît
15 problématique.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci.

18 Q. **[24]** J'ai un commentaire et une question. Restons
19 sur ce tableau que vous nous avez présenté ce
20 matin...

21 R. Oui.

22 Q. **[25]** ... vous avez dit que... les mots sont
23 importants et j'avoue que ça m'a heurtée quand j'ai
24 vu qu'il y a une colonne qui s'appelle « Retraits
25 hors service »...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[26]** ... je vous dis juste que comme mère, ça m'a
3 heurtée, si mon enfant était qualifié de hors
4 service...

5 R. Oui.

6 Q. **[27]** ... il y a des... il y a des mots qui blessent
7 mais peut-être que ça se justifie dans le milieu
8 là, mais le « hors service » là, je l'ai trouvé un
9 peu difficile à avaler. Vous nous avez fait, en
10 début d'intervention, vous avez fait remarquer :
11 « Oui, on a débuté avec... en donnant la parole, la
12 voix aux jeunes », c'était très clair dans notre
13 tête, ça. Vous nous avez dit que, malheureusement,
14 ce n'est pas disponible sur le WEB dans les centres
15 jeunesse, je reçois ça que vous nous dites, alors
16 je présume que les intervenants dans les centres
17 jeunesse qui vous ont entendue, qui nous entendent
18 aujourd'hui, doivent savoir que tout ça, c'est
19 disponible sur le WEB, donc ils peuvent choisir
20 certaines audiences publiques et les diffuser aux
21 jeunes, probablement particulièrement les audiences
22 où des jeunes sont venus s'exprimer, des jeunes
23 adultes aussi, alors je vous remercie pour cette
24 remarque.

25 J'avais une question qui concerne les

1 fugues.

2 R. Oui.

3 Q. **[28]** Dans votre document, vous nous dites que, bon,
4 vous nous mettez en lumière que si c'est mon enfant
5 qui fugue, la police va dire : « Il faut attendre
6 quarante-huit heures (48 h). » Et vous nous dites
7 que dans les centres jeunesse, dès qu'il y trois
8 heures (3 h), quatre heures (4 h), c'est considéré
9 comme une fugue, bon, avec les conséquences mais je
10 comprends ce que vous voulez dire et c'est lié à la
11 socialisation des pairs.

12 Qu'est-ce que la société, à votre avis, est
13 prête à entendre et à recevoir parce que j'imagine
14 qu'une jeune fille qui est partie depuis quatre
15 heures (4 h) là, trois heures (3 h) de temps et
16 qu'elle n'est pas revenue, probablement que, il y a
17 une grande partie de la société qui dirait :
18 « Comment ça se fait qu'ils ne l'ont pas signalée
19 tout de suite, vous êtes responsable de cette
20 enfant-là. » Alors, je comprends ce que vous dites,
21 mais on va jusqu'où socialement par rapport à ce
22 que vous nous présentez comme réflexion?

23 R. Bien, le ministère de la Santé et des Services
24 sociaux a un cadre normatif, hein, pour produire
25 les statistiques et monsieur Lebon, je ne sais pas

1 où... vous avez été celui, je crois, qui avez fait
2 un rapport sur les fugues, bon. Il y a des tableaux
3 statistiques aux centres jeunesse, évidemment,
4 quand on parle d'enfants de l'État ou enfants sous
5 la tutelle de l'État, un éducateur ne peut
6 absolument pas se permettre dans le cadre actuel de
7 ne pas déclarer un enfant absent, on s'entend bien,
8 hein.

9 Le seul problème, c'est que derrière les
10 gros chiffres qu'on envoie dans le public là parce
11 que le public se nourrit de gros chiffres et de
12 scandales et tout ça, il y a toutes sortes de
13 choses qui doivent être prises en considération. Et
14 généralement, les chiffres des dernières années, si
15 on remonte jusqu'à deux mille quatorze (2014), je
16 pense même deux mille treize (2013), les fugues
17 sont restées très, très stables au niveau des
18 chiffres généraux, général. Et la variation est
19 très, très faible dans le cas de fugues que l'on
20 considère une fugue, c'est-à-dire une sortie, une
21 fugue étant une absence entre, soit de plus de
22 quarante-huit heures (+48 h), non autorisée c'est
23 autre chose, soit de plus de quarante-huit heures
24 (+48 h) ou de plus de soixante-dix-huit heures
25 (+78 h), les autres c'est des fugues non autorisées

1 et des sorties non autorisées. Et les sorties non
2 autorisées représentent, c'est plus que cinquante
3 pour cent (50 %), c'est cinquante-huit pour cent
4 (58 %) de l'ensemble de ces chiffres que l'on
5 envoie dans la société québécoise et que là, tout
6 le monde panique, évidemment, aussi parce qu'on a
7 monté, je ne dis pas que... qu'il n'y pas
8 d'exploitation sexuelle, ce n'est pas du tout ça
9 que je dis mais on s'accroche souvent à ça pour
10 implanter des politiques qui vont être plus
11 restrictives pour les jeunes filles, qui vont être
12 plus disciplinaires pour les jeunes filles. Quand
13 il y a eu la crise des fugues à MDL en deux mille
14 seize (2016) notamment, le taux de fugues était
15 resté extrêmement stable alors que le taux
16 d'encadrement intensif qui est le programme qui est
17 utilisé a augmenté dans ce mois-là de trente-trois
18 pour cent (33 %). Les chiffres étaient pareils, là.
19 Il y avait une pression publique qui a fait réagir
20 à l'interne et que des jeunes filles se sont
21 retrouvées... il y a tout un contrôle et les
22 statistiques même de fugues montrent très bien que
23 le taux de fugues est réparti de manière à peu près
24 équivalente entre les garçons et les jeunes filles.

25 Or, la société québécoise, de quoi elle

1 s'inquiète? Du corps des jeunes filles. Contrôler
2 le corps des jeunes filles au Québec là, c'est
3 encore d'actualité.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Alors, on a le temps pour une dernière
6 question avec André Lebon.

7 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

8 Q. **[29]** Un court commentaire, Madame Bourdages, je
9 vous remercie de la pertinence de vos propos, je ne
10 suis pas obligé d'être d'accord avec tout ce que
11 vous dites...

12 R. Non.

13 Q. **[30]** ... mais je pense qu'on est obligés de
14 réfléchir à tout ce que vous dites et ça, vous
15 l'avez vous-même souligné en disant : « Le débat
16 contradictoire, la réflexion... »

17 R. Absolument.

18 Q. **[31]** ... ça fait qu'on prend acte et on va
19 réfléchir. Vous avez parlé du « one size fits all »
20 un peu puis la criminalisation de l'approche dans
21 les milieux de réadaptation puis notamment, vous
22 avez parlé de l'approche cognitivo-comportemental
23 qui peut, puis on ne se mettra dans le débat, avoir
24 certains intérêts pour les jeunes considérés comme
25 délinquants...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[32]** ... mais on s'est... on s'est fait dire par
3 plein de jeunes ici : « Mais c'est parce que moi,
4 je... j'avais bien des problèmes mais j'étais pas
5 un délinquant, tu sais, j'avais d'autres besoins »
6 et l'uniformisation d'une seule approche, je
7 voudrais vous entendre là-dessus parce que vous en
8 avez parlé dans votre document puis vous avez parlé
9 d'ouverture, de multidisciplinarité, de
10 programmation mais sur le « one size fits all » et
11 la multiplicité ou la diversité des problèmes ou
12 des besoins des jeunes à l'intérieur des mêmes
13 programmes, comment vous adressez ça, vous?

14 R. C'est une très bonne question et je pense qu'il
15 faudra être très audacieux pour répondre à cette
16 question-là de manière très concrète dans une
17 réforme de la Direction de la protection de la
18 jeunesse, parce que c'est une question extrêmement
19 importante. On en a soulevé quelques dimensions, la
20 multidisciplinarité qui m'apparaît extrêmement
21 importante et l'un des problèmes de ces approches-
22 là, par exemple, c'est qu'aujourd'hui, on justifie
23 le fait de l'appliquer à tous, je veux dire,
24 l'approche cognitivo-comportementale n'est pas
25 utilisée que dans les unités de garde fermée au

1 pénal, hein, elle est utilisée en protection aussi,
2 largement, puis là, je parle des adolescents, hein.
3 Donc, cette approche-là, la manière qu'on a de la
4 justifier, généralement, c'est en prenant les cas
5 les plus graves. Mais lorsqu'on prend les cas des
6 plus graves, généralement, ça relève aussi d'un
7 certain discours que l'on pourrait dire associé à
8 du populisme pénal, on prend des cas très, très
9 délinquants, on va chercher des études qui montrent
10 que ça fonctionne avec des jeunes qui ont commis
11 des crimes violents, par exemple, qui ont commis
12 des crimes sexuels à répétition, qui ont eu des
13 récidives à répétition, mais là, là, ce n'est pas
14 de ça dont il s'agit.

15 Dans les centres de réadaptation, c'est
16 l'approche qui a été plébiscitée, c'est l'approche
17 aussi où, vous savez, ici au Québec, il y a de la
18 recherche qui se fait sur les centres jeunesse mais
19 c'est un organe des centres jeunesse, l'Institut
20 Jeunes en difficultés, c'est l'organe des centres
21 jeunesse qui doit produire les programmes, qui
22 produit les recherches pour les examiner les
23 programmes, donc là, on a comme une concentration,
24 si vous voulez, un monopole sur ce qui peut se dire
25 et ne pas se dire dans des programmes

1 d'intervention.

2 Alors, moi, je ne dis pas de jeter tout par
3 la fenêtre, ce n'est pas ça que je dis. Ce que je
4 dis, ça ne peut pas être la seule façon de faire
5 avec des adolescents, notamment, parce que ces
6 approches-là relèvent de tout un imaginaire de la
7 déviance qui ne... qui ne correspond à... à peu
8 près rien dans les faits, un imaginaire de
9 l'autonomie également, un imaginaire de toute
10 chose.

11 Je voudrais dire une chose que j'ai oublié
12 notamment par rapport aux fugues, la socialisation
13 des jeunes. L'une des recommandations que je ferais
14 et je pense qu'on ne doit plus attendre vingt (20)
15 ans, c'est de faire des lieux mixtes. La
16 socialisation, elle me paraît être extrêmement
17 importante, l'apprentissage de la diversité, le
18 fait de devenir citoyen, vous savez, devenir
19 autonome, on se soucie beaucoup de la transition de
20 l'âge à la vie adulte actuellement puis les
21 solutions qu'on est en train de mettre sur la
22 table, c'est des cours de budget.

23 Je m'excuse, moi, je sais que mes enfants,
24 ce n'est pas à travers un atelier budgétaire assis
25 à table qu'ils ont appris à être les êtres

1 responsables qu'ils sont. Non, c'est par la
2 socialisation, c'est par le contact avec les
3 communautés, c'est par la mobilité, c'est par toute
4 sortes d'activités.

5 Alors pour moi, je ne dis pas
6 nécessairement qu'ils dorment dans des unités
7 mixtes, ce n'est pas ça que je dis, mais que, au
8 même titre qu'on valorise les équipes
9 pluridisciplinaires, multidisciplinaires, une
10 programmation mixte dans tous les centres de
11 réadaptation, ça m'apparaît capital.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci infiniment, Madame Bourdages, c'est le temps
14 qu'on avait ensemble. On a beaucoup apprécié et on
15 a aussi entendu, puis vous n'êtes pas la première
16 chercheure à nous le dire, la difficulté d'accès,
17 parfois accès aux données, accès au terrain, on a
18 bien compris aussi. Merci infiniment, bonne
19 continuation.

20 Alors, nous arrêtons dix minutes (10 min),
21 le temps d'installer le prochain témoin. Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 _____

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Bienvenue mesdames. Alors, nous accueillons
3 madame Ginette Sarrazin qui a été, entre autres,
4 directrice du Programme national de formation de
5 deux mille (2000) à deux mille neuf (2009),
6 coordonnatrice du Réseau universitaire jeunesse de
7 deux mille douze (2012) à deux mille quatorze
8 (2014) et responsable pédagogique aussi Carrefour
9 de formation de deux mille quatorze (2014) à deux
10 mille seize (2016). J'ai dit « entre autres »,
11 hein. On aurait pu continuer.

12 Et on reçoit aussi madame Danièle Lalande
13 qui a occupé des postes clés au Centre jeunesse de
14 Montréal, institut universitaire, de deux mille
15 trois (2003) à deux mille quatorze (2014). Et vous
16 avez été aussi coordinatrice de formation au Réseau
17 universitaire jeunesse de deux mille quatorze
18 (2014) à deux mille seize (2016). Entre autres
19 aussi. On s'arrête là.

20 Alors, votre témoignage devrait nous
21 permettre de traiter de la formation des
22 intervenants et du développement des pratiques
23 cliniques en protection de la jeunesse. Alors, on a
24 une heure ensemble, tel que suggéré, un maximum de
25 quinze (15) minutes de présentation et, ensuite,

1 échange avec les commissaires. Avant de vous
2 laisser la parole, je vais demander au greffier de
3 vous assermenter s'il vous plaît.

4

5 **GINETTE SARRAZIN,**

6 **DANIÈLE LALANDE,**

7 (Témoins experts)

8 (Sous serment)

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors la parole est à vous, mesdames.

12 Mme GINETTE SARRAZIN :

13 Merci. Alors bonjour à tous. Écoutez, Madame la
14 Présidente, nous tenons en tout premier lieu à vous
15 remercier de nous accorder le privilège de faire
16 entendre nos voix, pour ne pas dire nos cris du
17 coeur, ce matin dans le cadre de cette importante
18 commission sur les droits des enfants et de la
19 protection de la jeunesse.

20 Alors, vous l'avez dit un petit peu, je
21 vais le repréciser aussi. Notre contribution
22 s'intéresse au volet du développement des
23 compétences et de la formation des intervenants,
24 des gestionnaires, des professionnels de soutien
25 clinique, des familles d'accueil et de partenaires

1 qui oeuvrent auprès des jeunes en difficulté et
2 leur famille, mais plus spécifiquement en
3 protection de la jeunesse, évidemment, et en
4 réadaptation parce qu'il s'agit du domaine de notre
5 expertise qu'on a développée au cours des quarante
6 (40) dernières années au sein du réseau de la santé
7 et des services sociaux, dont plusieurs années sur
8 le terrain à titre d'intervenants à la DPJ,
9 d'éducatrices, de chef de service en centres
10 jeunesse et tous, et tous les postes qu'on peut
11 occuper dans le réseau.

12 Alors, nous allons, ma collègue et moi,
13 nous partager la présentation à partir de
14 maintenant. Alors, comme le dit si bien l'adage
15 « le passé est garant de l'avenir ». Nous
16 procéderons tout d'abord à dresser un bref
17 historique des actions qui se veulent porteuses
18 d'espoir pour ce réseau si souvent malmené. Des
19 actions qui ont été posées entre la fin des années
20 quatre-vingt-dix (90) jusqu'à ce jour. Puis on va
21 compléter la présentation en vous partageant nos
22 inquiétudes et certains enjeux, mais aussi des
23 pistes de réflexion et d'action.

24 Alors voilà! Le triste événement d'avril
25 dernier rappelle étrangement et malheureusement le

1 contexte de la fin des années quatre-vingt-dix (90)
2 dans le réseau. On parlait alors, il était question
3 de réorganisation structurelle qui avait eu lieu en
4 quatre-vingt-treize (93) avec la fusion des
5 services de protection et de réadaptation, la
6 déstabilisation des équipes, l'ébauche du
7 partenariat avec les CLSC et surtout les nombreuses
8 critiques qui ont été faites sous forme de rapport
9 dont vous avez à vos côtés l'un des principaux
10 auteurs de trois rapports, de trois de ces
11 rapports-là, monsieur André Lebon. Je me rappelle
12 de l'époque.

13 Et évidemment la triste histoire du
14 bourreau de Beaumont dans la région de Québec. Tous
15 ces rapports-là, toutes ces situations-là mettaient
16 en évidence des lacunes importantes sur le plan de
17 l'organisation des services, mais encore de manière
18 plus cruciale sur le plan des compétences requises
19 pour intervenir en protection de la jeunesse.

20 Ces différentes charges contre les services
21 de protection ont mené en l'an deux mille (2000) à
22 la mise en place du programme de développement des
23 pratique, qu'on appelait le PDP. Il s'agissait d'un
24 programme de développement organisationnel qui
25 était centré sur les besoins des jeunes en

1 difficulté et leur famille, mais également
2 l'intervention clinique et les processus de
3 gestion. Ce projet structurant de l'ensemble des
4 centres jeunesse était soutenu par le Ministère,
5 était sous la responsabilité de la CJQ, comprenait
6 en fait trois volets : les pratiques et les
7 instruments recommandés, qui étaient des avis qui
8 étaient produits par l'Association; les conditions
9 et les standards de pratique qui définissaient
10 certaines normes de pratique; et le programme
11 national de formation, communément appelé le PNF,
12 que nous allons vous présenter brièvement
13 maintenant.

14 Le PNF avait comme mission première de
15 procéder à une mise à niveau des compétences des
16 intervenants et ainsi palier au manque de
17 préparation adéquate de ces derniers par les
18 maisons d'enseignement. Le PNF proposait un modèle
19 systémique de formation en cours d'emploi axé sur
20 le développement des compétences visant la
21 reconnaissance de la complexité du travail de
22 l'intervenant, mais également du gestionnaire. Il
23 offrait aux gestionnaires des centres jeunesse et
24 des CLSC ensemble des notions relatives à la vision
25 et à la mission des services à la fois de première

1 ligne, de protection et de réadaptation, en plus à
2 la gestion des individus, gestion des équipes, de
3 même que le rôle du supérieur immédiat au regard du
4 transfert des apprentissages des intervenants qui
5 participaient aux formations. Un condensé des
6 notions les plus pertinentes à leur champ d'action
7 était également offert au personnel de soutien
8 clinique.

9 Il faut ici se rappeler que les conditions
10 gagnantes aux changements de comportement qui
11 mènent à des changements de pratique résident dans
12 l'existence d'un programme de formation dynamique
13 certainement, mais surtout dans le fait que la
14 formation soit un projet d'établissement, qui
15 s'appuie sur une organisation facilitante, qui
16 respecte certaines conditions logistiques et
17 surtout qui soutient l'application des notions dans
18 leur intégralité.

19 Pour les intervenants, le PNF offrait un
20 parcours qui se concrétisait à l'intérieur d'une
21 démarche cohérente de formation débutant avec un
22 tronc comme un réseau pour tous les intervenants,
23 qu'ils proviennent des CLSC que des centres
24 jeunesse. Il se poursuivait avec des formations que
25 l'on disait génériques en lien avec les différentes

1 missions, que l'on soit en première ligne,
2 protection, réadaptation et jeunes contrevenants.

3 Il se complétait avec des formations
4 spécialisées portant sur les principales
5 problématiques à la fois communes aux différents
6 intervenants ou spécifiques à ceux selon les
7 différentes missions. Alors, l'engagement des
8 directions d'établissement à l'époque a rendu
9 obligatoires les formations des intervenants et des
10 gestionnaires dans toutes les régions du Québec
11 assurant ainsi une vision et un langage commun
12 ainsi qu'une harmonisation des pratiques dans les
13 différentes sphères d'intervention.

14 Le PNF a soulevé énormément d'enthousiasme
15 au cours de ses années intensives d'implantation.
16 Après plusieurs années de crise et de morosité, le
17 fait de remobiliser l'action de tous les acteurs
18 vers un but unique, le bien-être de l'enfant et sa
19 famille, est apparu comme une bouffée d'air frais.
20 Une première secousse a ébranlé le PNF en deux
21 mille huit (2008) lorsque le Ministère a sonné
22 l'arrêt de sa contribution financière, limitant
23 celle-ci uniquement aux projets liés à ses propres
24 priorités.

25 Dès lors s'est amorcé un long effritement

1 du programme de formation faute de ressources pour
2 maintenir un coût raisonnable de dispensation pour
3 les établissements. Parallèlement, le Ministère
4 mandatait un comité présidé par monsieur Jean-
5 Pierre Duplantie pour examiner le développement de
6 la mission universitaire dans les établissements du
7 domaine des services sociaux et formuler des
8 recommandation visant son actualisation.

9 Mme DANIELÈ LALANDE :

10 Après examen du rapport Duplantie et de ses
11 recommandations déposé en deux mille cinq (2005),
12 la Conférence des directeurs généraux des centres
13 jeunesse accepte l'idée d'explorer la mise sur pied
14 d'un réseau universitaire intégré jeunesse,
15 communément appelé le RUIJ. Cette démarche devait
16 se réaliser selon une approche inclusive visant la
17 mobilisation progressive de tous les acteurs du
18 programme Jeunes en difficulté, tant des centres
19 jeunesse que des CLSC qui sont devenus ensuite les
20 CSSS, maintenant à nouveau les CLSC.

21 Alors, le RUIJ projetait également la
22 création de ponts entre les milieux de pratique,
23 d'enseignement et de recherche, ainsi que les
24 ordres professionnels afin de procurer des lieux
25 communs de partage, de réflexion et de

1 concertation. Le RUIJ, porté par les deux centres
2 jeunesse, institut universitaire, Montréal et
3 Québec, devenait opérationnel en deux mille neuf
4 (2009) avec l'instauration de sa structure de
5 gouvernance à laquelle participaient les centres
6 jeunesse, les CSSS, leurs associations respectives,
7 l'INES, les agences régionales de santé et de
8 services sociaux et le Ministère.

9 Le RUIJ, lancé officiellement en deux mille
10 dix (2010), n'est actuellement plus soutenu en tant
11 qu'instance, mais recevrait toujours à ce jour une
12 contribution financière du Ministère. La réflexion
13 portant sur la place et le rôle des réseaux
14 universitaires intégrés en santé (les RUIS)
15 prévoient l'intégration d'un volet social à celui
16 de la santé menant par le fait même à l'abandon
17 d'un RUIJ distinct. Dans ces circonstances, la
18 poursuite des activités du RUIJ a été interrompue.

19 Le RUIJ acceptait en deux mille douze
20 (2012), sous la recommandation des directeurs
21 généraux des centres jeunesse et de la CJQ,
22 d'assurer la relève du PNF en matière de formation.
23 Les difficultés financières, le besoin de revoir le
24 modèle de gestion de la formation et la nécessité
25 d'emprunter le virage technologique des formations

1 en ligne justifiaient cette requête.

2 Dès lors, le Ministère acceptait de
3 soutenir financièrement l'exploration et le choix
4 d'un modèle assurant la réponse au besoin de
5 formations lié au programme Jeunes en difficulté.
6 Conséquemment, le RUIJ s'est doté d'une structure
7 intégrant le Carrefour de formation. Celui-ci a la
8 mission d'offrir une formation en réseau basée sur
9 les connaissances et les meilleures pratiques
10 cliniques dans le but de soutenir la qualité de
11 l'intervention auprès des jeunes en difficulté et
12 leur famille, et ce, par le développement continu
13 des compétences des intervenants et des
14 gestionnaires.

15 Le développement du RUIJ et du Carrefour de
16 formation a été fortement impacté suite à
17 l'adoption en deux mille quinze (2015) de la Loi 10
18 modifiant l'organisation et la gouvernance du
19 réseau. Cette dernière a provoqué une véritable
20 onde de choc à la suite des changements de
21 structure mis de l'avant, délogeant au passage un
22 nombre important de partenaires de la première
23 heure du RUIJ. En l'absence de ces derniers et
24 d'une méconnaissance de son historique par les
25 nouveaux décideurs et partenaires, la mission

1 première du RUIJ, y compris celle du Carrefour,
2 sont laissés en plan sans qu'aucune décision
3 officielle ne soit prise à ce jour sur leur
4 existence.

5 Le Carrefour de formation, dans ce
6 contexte, poursuit tout de même ses activités et
7 tente de maintenir une offre de formation dédiée au
8 personnel des établissements qui intervient auprès
9 d'une clientèle hautement vulnérable sans faire de
10 compromis sur la qualité des contenus et selon une
11 approche pédagogique qui tient compte de la
12 complexité de l'intervention et de la réalité des
13 terrains.

14 Cette offre de formation dont vous avez
15 reçu copie porte le patrimoine du PNF, mais
16 également de nouveaux contenus enseignés nulle part
17 ailleurs selon une formule mixte. Mixte dans le
18 sens qu'il y a une partie des formations qui sont
19 en ligne puis une partie qui sont en... notamment
20 les étapes du processus d'intervention à la DPJ, le
21 concept d'attachement à l'enfance, à l'adolescence
22 et incluant l'intervention appropriée selon le
23 profil d'attachement de l'enfant et d'autres, comme
24 l'évaluation et le traitement des situations d'abus
25 sexuels pour n'en nommer que quelques-uns.

1 Certains contenus s'adressent
2 spécifiquement aux jeunes intervenants qui accèdent
3 au milieu du travail sans préparation suffisante et
4 adéquate pour intervenir dans des situations de
5 gestion de risque élevé où le jugement clinique
6 doit s'appuyer sur un bagage de connaissances
7 essentiels, un encadrement étroit et une
8 supervision adéquate. Plusieurs contenus sont
9 également dispensés à des intervenants d'organismes
10 communautaires, des centres de pédiatrie sociale,
11 du milieu scolaire, des centres de la petite
12 enfance et des familles d'accueil.

13 L'offre du Carrefour se distingue d'un
14 catalogue en préconisant une vision intégrée de la
15 formation dans un processus de gestion et de
16 développement continu des compétences telles que
17 mises initialement de l'avant par le PNF. Notons
18 que ce modèle d'ingénierie de formation figure
19 toujours parmi les meilleures pratiques de gestion
20 et de formation continue. Un volet de l'offre est
21 également toujours dédié aux gestionnaires et aux
22 professionnels de soutien clinique qui encadrent
23 les intervenants afin qu'ils aient accès aux bonnes
24 pratiques de gestion et de supervision.

25 L'offre du Carrefour se distingue également

1 par la formation, l'accréditation et l'encadrement
2 d'un réseau de plus de trois cents (300) formateurs
3 majoritairement au sein de leur établissement et en
4 prêts de services à travers tout le Québec. Ce qui
5 a comme effet de diminuer de manière très
6 importante les coûts de la formation, mais
7 également de maintenir de l'expertise dans le
8 milieu clinique. Tout comme pour le RUIJ, nous
9 trouvons important de repreciser que l'avenir du
10 Carrefour demeure à ce jour incertain en raison du
11 modèle de formation continue partagée mis de
12 l'avant par le Ministère dans la foulée de la
13 réforme.

14 Sous l'égide des quatre centres
15 hospitaliers universitaires (les CHU), la formation
16 continue partagée assure maintenant la coordination
17 nationale de la formation continue, incluant
18 l'analyse des besoins et le développement des
19 formations. Il dispose également d'une plate-forme
20 numérique où sont déposés des contenus de formation
21 en provenance de tous les établissements et de
22 toutes les missions confondues du réseau de la
23 santé et des services sociaux.

24 Ce modèle nous inquiète au plus haut point.
25 Car bien qu'il vise l'accessibilité à de bonnes

1 formations, il représente ni plus ni moins qu'un
2 catalogue de formations où les établissements sont
3 laissés à eux-mêmes quant à l'utilisation,
4 l'adaptation et la dispensation des formations.
5 Certes, ces formations constituent un attrait en
6 raison de leur gratuité, bien qu'une ponction est
7 faite de façon centralisée annuellement dans le
8 budget de formations des établissements. Mais
9 permettez-nous d'emprunter cette expression « aucun
10 service n'est fourni ni pendant ni après vente ».
11 Ce qui à nos yeux représente un non-sens au regard
12 de tous les efforts humains et financiers consentis
13 tant par les établissements que par le Ministère
14 lui-même au cours des vingt (20) dernières années
15 afin de tendre vers les meilleures pratiques de
16 gestion de la formation.

17 Mme GINETTE SARRAZIN :

18 Alors, nous souhaitons conclure notre exposé en
19 vous partageant neuf cris du coeur en regard des
20 enjeux actuels autour de la formation. Alors :

21 1) restaurer une gouvernance clinique
22 provinciale jeunesse pour assurer un rôle de chien
23 de garde et un leadership dans la promotion des
24 connaissances issues de la recherche des meilleures
25 pratiques, des programmes qui en découlent, et

1 soutenir leur déploiement;

2 2) reconsidérer en raison de la complexité
3 et du niveau de gestion du risque dans
4 l'intervention en protection de la jeunesse la
5 légitimité d'une offre de formation spécialisée
6 jeunesse à part entière sans la noyer parmi
7 l'ensemble des formations du réseau de la santé et
8 de services sociaux, toutes missions confondues.
9 Certaines formations devraient être obligatoires
10 afin de garantir la qualité de l'intervention. De
11 plus, l'ensemble des formations essentielles doit
12 s'inscrire dans une démarche d'apprentissage en
13 continu et non laissé de manière aléatoire aux
14 établissements tant dans l'adaptation des contenus,
15 la dispensation des formations que dans
16 l'encadrement des formateurs;

17 Mme DANIELLE LALANDE :

18 3) remettre à l'avant-plan un modèle de
19 développement continu des compétences inscrit dans
20 les processus de gestion, notamment la supervision
21 clinique, l'évaluation de la contribution et le
22 plan individuel de développement des compétences,
23 de façon à dispenser à la bonne personne la bonne
24 formation au bon moment et avec le bon suivi;

25 4) soutenir la compétence des gestionnaires

1 dans la gestion d'équipes de manière à valoriser le
2 travail en équipe et voir à une organisation du
3 travail où la responsabilité de l'intervention ne
4 repose pas uniquement sur les épaules d'un seul
5 intervenant. Rappelons-nous que chaque situation
6 d'enfant pris en charge par la DPJ est toujours
7 plus grande que ce qu'un intervenant seul peut
8 porter comme responsabilité. Ce travail exigeant et
9 complexe doit pouvoir s'appuyer sur la possibilité
10 de recul et le soutien qu'offrent des regards
11 différents et croisés apportés par une équipe de
12 travail;

13 Mme GINETTE SARRAZIN :

14 5) assurer aux gestionnaires une meilleure
15 connaissance et compréhension des principaux enjeux
16 liés à la formation. La formation, c'est un moyen,
17 ce n'est pas une fin. Et préciser leur rôle dans le
18 transfert des apprentissages en vue d'atteindre les
19 changements de pratique souhaités. Une formation
20 seule n'atteindra jamais les effets escomptés sans
21 la mise en place de conditions pour faciliter
22 l'intégration et la pratique des savoir, des
23 savoir-faire et des savoir-être. Au-delà des
24 connaissances, permettre aux intervenants de sortir
25 de l'impuissance qui accompagne trop souvent hélas

1 le manque de moyens et d'accompagnements à
2 l'application de celle-ci. Actuellement, les échos
3 du réseau ne font aucunement mention de
4 l'importance pourtant cruciale de cet aspect de
5 l'après-formation;

6 6) assurer un encadrement des formateurs et
7 exercer une vigilance quant à l'utilisation de
8 contenu hautement sensible et qui, mal enseigné,
9 pourrait porter préjudice aux enfants et à leur
10 famille;

11 Mme DANIELLE LALANDE :

12 7) confier officiellement le mandat de la
13 formation spécialisée jeunesse à une structure ou
14 une instance dont la mission sera de participer en
15 concertation avec les établissements, à
16 l'évaluation des besoins prioritaires de
17 développement des compétences, de procéder à
18 l'élaboration des formations à l'aide d'experts
19 reconnus, tant au plan des contenus qu'au plan
20 technopédagogique et à leur dispensation dans
21 toutes les régions, à leur évaluation, et ce dans
22 le but d'assurer la qualité des formations
23 nécessaires à l'harmonisation et à la cohésion des
24 bonnes pratiques cliniques à travers tout le
25 Québec;

1 8) pouvoir compter sur un leadership fort
2 et soutenu du Ministère pour remobiliser les forces
3 du réseau d'intervention auprès des jeunes en
4 difficulté et leur famille;

5 Mme GINETTE SARRAZIN :

6 Et finalement,

7 9) mettre sur pied un comité expert pour
8 revoir le modèle de formation offert au réseau
9 jeunesse et les possibilités de la plate-forme
10 numérique de la formation continue partagée avant
11 d'agir de façon unilatérale et d'imposer un modèle
12 unique et uniforme à la santé et services sociaux
13 confondus et à un secteur aussi sensible que la
14 protection de la jeunesse.

15 Alors, pour conclure cette présentation,
16 loin de nous l'idée de prôner un retour en arrière,
17 c'est évident. Par ailleurs, on souhaite que vous
18 puissiez appuyer vos réflexions en cours sur des
19 solutions ayant déjà fait leur preuve et afin de
20 propulser à nouveau le réseau jeunesse sur des
21 nouvelles bases, des réalités contextuelles et
22 organisationnelles actuelles. Merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Alors, on va passer à la période d'échanges
25 en débutant avec Jean-Marc Potvin.

1 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

2 Q. [33] Bien, un grand merci, Madame Sarrazin et
3 Madame Lalonde, d'être venues nous présenter ce
4 témoignage-là. En fait vous n'étiez pas obligées de
5 le faire, vous l'avez fait sur votre temps aussi
6 par souci du bien-être des enfants d'abord et avant
7 tout. J'aimerais vous entendre un peu plus sur
8 l'importance du volet de la formation continue dans
9 un domaine spécialisée comme l'aide aux jeunes en
10 difficulté versus, par exemple, ce qu'on retrouve
11 dans la formation académique, la formation
12 pratique, les stages, la formation continue. Il
13 semble que le poids de la formation continue est
14 très important dans un secteur qui est de plus en
15 plus d'intervention spécialisée comme telle.

16 Mme DANIELLE LALANDE :

17 R. Vous allez nous permettre à quelques moments de
18 nous référer à quelques notes, parce qu'on a
19 réfléchi à ce type de question-là, mais on a pris
20 des notes. Alors, ça se peut que je me réfère à ma
21 feuille. Alors, on sait d'entrée de jeu peut-être
22 dire qu'il y a comme un continuum en fait de
23 formation pour bâtir la compétence. Alors, c'est
24 sûr que tout le volet de la formation académique où
25 on souhaiterait naturellement que les maisons

1 d'enseignement, les universités aient une écoute ou
2 une pratique beaucoup plus pointue par rapport à
3 nos besoins au niveau de formation des
4 intervenants. On sait que, par exemple, les cursus
5 universitaires sont différents d'une université ou
6 d'une école, une faculté à l'autre. Au niveau des
7 stages, ça peut aussi être très variable, ça dépend
8 du niveau d'exposition que les étudiants ont pu
9 avoir pendant leur formation dite pratique. Ça
10 dépend de la durée des stages aussi. Ça dépend de
11 la qualité de l'accompagnement.

12 On sait particulièrement qu'il y a des
13 lacunes. Je dirais, c'est surtout au niveau des
14 problématiques par rapport à ce qui concerne, dans
15 le fond, l'intervention auprès des jeunes en
16 difficulté. Alors, toutes les problématiques, je
17 dirais, les modes d'intervention, les différentes
18 approches, c'est à ce niveau-là où, finalement, il
19 y a le plus de lacunes. C'est très rare qu'on va
20 avoir des nouveaux intervenants qui vont arriver,
21 qui vont avoir eu des formations plus poussées sur
22 l'intervention familiale. Pourtant, c'est un des
23 moyens dont on doit disposer le plus rapidement,
24 l'évaluation des besoins des enfants.

25 Ça fait qu'il y a des lacunes importantes à

1 ce niveau-là. Donc, oui, il y a une nécessité de
2 formation continue. Et il se fait beaucoup de
3 formations dans les établissements. Le problème,
4 c'est, entre autres, le soutien à l'intégration des
5 connaissances. Parce qu'il y a de la formation.
6 Bon. Est-ce que c'est toujours la bonne formation,
7 la meilleure formation au bon moment? Mais il y a
8 quand même beaucoup de formations.

9 Ce que, nous, de notre côté, on met de
10 l'avant, on parle de parcours de formation. En
11 fait, quand on a revu le modèle, quand on est passé
12 du PNF au Carrefour de formation, on a eu toute une
13 démarche de réflexion, d'accompagnement par les
14 NAP, par des chercheurs d'Université de Sherbrooke.
15 Puis on est allé aussi dans d'autres milieux pour
16 voir comment ils avaient organisé la formation
17 continue. On est allé s'inspirer. On est allé au
18 Mouvement Desjardins. Là, il y a des petites
19 échappées du côté de Desjardins, mais ils ont un
20 modèle de formation extraordinaire avec des grands
21 moyens.

22 Puis on est allé aussi dans ce qu'on
23 appelait le NEQ, c'est l'École nationale de police
24 à Nicolet. Et on a pu entrer, discuter avec les
25 gens et voir comment ils formaient. Et, là, eux, je

1 pense que tout le monde est au fait qu'il y a la
2 formation académique, mais il y a le passage
3 nécessaire obligatoire au niveau de l'École
4 nationale de police, entre douze (12) et quinze
5 (15) semaines. Je ne me souviens pas exactement.
6 Mais avec des formations par simulations. Alors
7 dans l'action. Alors, on est sorti de là, on était
8 complètement très jaloux, tout le groupe. Mais en
9 même temps, ça nous a comme inspiré de tenir compte
10 de ces parcours-là de formation.

11 On sait que, dans plusieurs établissements,
12 il y a même de la formation pour les stagiaires qui
13 sont faites au niveau de la Loi de la protection,
14 comment on applique, comment, dans le fond, on
15 commence à prendre une position d'autorité en
16 relation d'aide. C'est aussi comme pas quelque
17 chose d'inné. Alors, on s'est inspiré de ça. Mais
18 on croit beaucoup qu'on devrait remettre en place
19 des parcours, des parcours de formation pour les
20 gens quand ils arrivent en emploi, avec autant que
21 possible des programmes d'accueil intégration dans
22 les établissements.

23 Q. [34] Vous insistez aussi sur le caractère
24 obligatoire, un modèle de formation intégrée. Hier,
25 on a reçu des directions de services

1 multidisciplinaires qui nous ont dit que c'était un
2 peu leur rôle de voir au développement des
3 compétences. Dans la modélisation de la formation
4 aussi, quand on regarde du côté des soins
5 infirmiers, par exemple, il y a un meilleur
6 arrimage entre la formation continue puis la
7 formation académique, notamment les directions de
8 soins infirmiers donnent des accompagnements
9 spécifiques pour travailler en bloc opératoire, en
10 urgence. Ça n'existe pas dans le système jeunes en
11 difficulté. Les DSM ont la prétention qu'ils
12 devraient jouer ce rôle-là. Comment vous voyez ça
13 quand vous parlez plus, vous, d'un modèle
14 provincial puis d'un leadership provincial par
15 rapport à ce modèle-là en santé?

16 R. Je vais continuer. En fait, je dirais, pourquoi
17 parler de formations obligatoires? C'est en fait
18 selon notre expertise, notre expérience, la
19 meilleure façon de s'assurer d'une harmonisation
20 des pratiques. Au plan, je vous dirais, à la fois
21 interne des établissements, parce que, à un moment
22 donné, c'est des gros bassins d'intervenants quand
23 même, mais aussi au plan provincial, c'est la seule
24 façon. Quand on parle de... On a parlé des cursus.
25 Les gens nous arrivent avec un bagage qui est

1 unique, là.

2 En fait, pour s'assurer d'une harmonisation
3 des pratiques, il faut qu'il y ait un... il faut
4 s'assurer, dans le fond, d'un certain bagage de
5 connaissances. Il y a eu... Quand on parle de
6 formations obligatoires, ça représente aussi des
7 défis pour les établissements. C'est des
8 contraintes de vouloir faire... de mettre en place
9 des formations obligatoires. Parce qu'il y a
10 toujours des formations nécessaires pour
11 accompagner des changements pratiques. Alors, il y
12 a toute une planification nécessaire dans les
13 établissements pour rendre ça possible, puis la
14 donner au bon moment. Ça fait qu'il faut qu'il y
15 ait une grande planification.

16 Il faut que quand on accueille des nouveaux
17 intervenants, par exemple, je pense qu'il faut
18 cibler quelles seraient les formations
19 obligatoires. Donc, on parle de nouveaux
20 intervenants, de jeunes intervenants. Et, là, il y
21 a l'avantage de aussi influencer sur une vision
22 puis un langage commun entre les intervenants, dans
23 un même établissement mais aussi à la grandeur du
24 réseau. On pense aussi à des intervenants qui
25 changent de secteur.

1 Si un intervenant passe, travaille depuis
2 des années en jeunes contrevenants puis qu'il se
3 retrouve, c'est assez rare mais ça peut arriver,
4 par exemple, au niveau de l'intervention,
5 l'application des mesures avec des jeunes enfants,
6 par exemple, bien, il y a des concepts vraiment qui
7 sont différents. Donc, ces changements de secteur-
8 là pour les nouveaux gestionnaires. Il y a aussi
9 les professionnels. Il y a des professionnels
10 seniors qui, de plus en plus, jouent des rôles de
11 soutien clinique. On pense qu'eux aussi devraient
12 avoir certaines formations obligatoires pour bien
13 faire ce qu'ils ont à faire dans leur rôle.

14 Quand on implante des nouveaux programmes
15 pour vraiment s'assurer que les concepts sont bien
16 compris et aussi bien appliqués, parce que c'est
17 des sujets qui sont très sensibles. Donc, on doit
18 nuancer, on doit, je dirais, se servir du jugement
19 clinique avec ces nouveaux concepts-là. Puis aussi
20 naturellement pour corriger des écarts de pratique
21 pour certains... quand c'est des écarts de
22 connaissances. Mais je pense qu'il y a des
23 formations qui devraient être rendues obligatoires.

24 Q. [35] Puis peut-être très rapidement parce qu'il ne
25 me reste pas beaucoup de temps. Pourquoi les

1 établissements ne pourraient pas faire ça eux-
2 mêmes?

3 Mme GINETTE SARRAZIN :

4 R. La formation obligatoire?

5 Q. **[36]** Ce que vous décrivez comme modèle de
6 formation.

7 Mme DANIELÈLE LALANDE :

8 R. Je pense que ça passe nécessairement par les
9 établissements. Parce que les fois où on a fait des
10 formations obligatoires, c'était nécessairement
11 avec l'adhésion des directions d'établissement.

12 Q. **[37]** Mais ils ne peuvent pas développer les
13 contenus, je comprends bien?

14 R. Non. Mais je pense qu'il y a comme un regard
15 provincial. Un établissement pourrait, par exemple,
16 développer une formation, la rendre disponible à
17 l'ensemble. Mais il y a toute la gestion pour
18 s'assurer du déploiement puis de la planification.
19 Et je vous dirai, il y a beaucoup de temps à mettre
20 pour accompagner les directions des ressources
21 humaines pour tout le déploiement des ressources.

22 Q. **[38]** Merci beaucoup.

23 Mme GINETTE SARRAZIN :

24 R. C'est un investissement considérable. Puis on est
25 certain que, dans la province, ce n'est pas tous

1 les établissements qui ont la même ressource, les
2 mêmes ressources pour faire. Alors, de le faire
3 faire par les établissements, on prolonge le risque
4 en fait qu'on ait des disparités importantes à
5 travers les régions. Et on le voit déjà
6 actuellement. On voit des contenus qui sont en
7 train de se développer à partir de choses qui
8 avaient déjà été développées. Et d'autres régions
9 qui ne sont pas capables de rien faire parce qu'ils
10 n'ont pas les moyens pour le faire tout simplement.

11 Q. **[39]** Parfait. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

14 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

15 Q. **[40]** Bonjour, Madame Sarrazin; bonjour, Madame
16 Lalonde. Merci d'être là. Et je tiens à souligner,
17 on sent bien à travers votre présentation le cri du
18 coeur, le cri du coeur face au péril en la demeure
19 quand vous nous sensibilisez, par exemple, à
20 l'intégration du volet social des formations au
21 RUIS, bon, et caetera, et, dans le fond, dans un
22 but d'assurer la qualité de la pratique aux enfants
23 et à leur famille. Alors, on l'entend bien ce cri
24 du coeur-là.

25 Quand vous parlez de vision intégrée, vous

1 l'avez développée, mais comment vous voyez que ça
2 peut s'actualiser dans le modèle de gouvernance
3 actuel tel que les établissements sont constitués
4 où, effectivement, mon collègue monsieur Potvin a
5 souligné, c'est les directions des services
6 multidisciplinaires qui sont responsables de la
7 dispensation de la formation. Comment vous voyez
8 les interfaces avec ce que vous offrez et avec
9 comment, dans le fond, dans un plan provincial, il
10 y a aussi cet enjeu-là? Comment vous voyez
11 l'articulation de tout ça?

12 Mme GINETTE SARRAZIN :

13 R. Bien, c'est certain que moi, je suis moins à
14 l'affût de tout ce qui se passe actuellement dans
15 le réseau, étant retraitée quand même depuis quatre
16 ans. Mais il reste que quand on regarde, on a dit
17 tout à l'heure que c'est un projet de développement
18 organisationnel, alors ce qui veut dire que, dans
19 le fond, ça s'inscrit dans les processus de
20 gestion.

21 Vous savez, chaque établissement, peu
22 importe à qui on confie la direction de la
23 formation, chaque établissement fait une
24 planification stratégique, et dans le cadre d'une
25 planification stratégique, bien, l'établissement se

1 donne des objectifs à poursuivre pour une période
2 de trois à cinq ans, normalement. Trois ans, je
3 pense, maintenant.

4 Évidemment, ces objectifs-là vont se
5 traduire avec des... particulièrement quand on
6 parle de l'intervention clinique, en des besoins de
7 compétences qui devront être développés pour
8 atteindre les objectifs.

9 Et c'est là, en fait, où ça devient intégré
10 et peu importe à quelle direction ça appartient, je
11 pense, c'est que c'est l'ensemble des processus qui
12 doit, qui se doivent d'être, j'ai envie de dire,
13 pris à partie ou pris par l'ensemble de
14 l'organisation, par l'ensemble, notamment, des
15 ressources humaines dans un projet de développement
16 organisationnel.

17 Alors, les compétences qu'on doit
18 développer pour atteindre nos objectifs
19 d'orientation dans notre planification stratégique,
20 elles vont à leur tour identifier ou prioriser
21 certains types de formation.

22 Si on veut développer la compétence pour
23 intervenir en abus sexuels, on va pas aller
24 chercher une formation sur autre chose que les abus
25 sexuels.

1 Alors, afin donc c'est, là, ça se met en
2 branle toute l'organisation, toute la gestion, en
3 fait, pour deux choses. De un, pour choisir les
4 bonnes personnes pour aller aux bonnes formations.
5 Parce que, vous savez, la bonne formation en fait,
6 c'est... ça rejoint la personne qui a besoin de
7 développer ces compétences-là au quotidien et qui
8 ne les maîtrise pas. On va pas en formation pour ce
9 qu'on sait déjà, on va en formation pour ce qu'on a
10 à développer, O.K.

11 Et après ça, toutes les bonnes conditions à
12 mettre en place, en fait, facilitantes, pour que il
13 y ait des mécanismes de remplacement, des
14 mécanismes de gestion des urgences, tout ça doit
15 être mis de l'avant et surtout, j'ai envie de dire,
16 respecté, parce qu'on voit souvent des gens qui
17 sortent de formation pendant quelques heures pour
18 aller résoudre des problèmes, alors qu'on sait très
19 bien que la première condition à un apprentissage,
20 bien, c'est la disponibilité.

21 Alors, si on est « in and out », excusez
22 l'expression, dans une salle de formation, c'est
23 pas tellement, la personne est plus ou moins, en
24 fait, plus ou moins intéressée, elle finit par
25 dire : « Regarde, j'en ai manqué beaucoup, est-ce

1 que je pourrais la reprendre? » Et là, on enclenche
2 un processus encore plus compliqué.

3 Ensuite, tout le monde, peu importe la
4 direction, on est dans un programme de
5 développement organisationnel centré sur le
6 développement des compétences, on est tous là pour
7 encourager et même, signifier des attentes aussi de
8 transfert des apprentissages.

9 Si on paie des gens pour aller en
10 formation, bien, on s'attend minimalement à ce
11 qu'il y ait un retour sur l'investissement. Alors,
12 ces attentes-là peuvent être signifiées à tous les
13 niveaux, même au niveau du gestionnaire qui envoie
14 son employé en formation : « Je m'attends au retour
15 à ce que tu essaies d'appliquer, et je m'engage à
16 te soutenir, à te donner du soutien, à te donner
17 aussi un suivi pour que tu puisses le faire. »

18 C'est ça qui boucle la boucle, en fait, du
19 transfert des apprentissages. Puis rappelons-nous
20 que le transfert des apprentissages qui mène aux
21 changements de pratique, bien, c'est pas complété
22 tant que les comportements ont pas changé et ça,
23 c'est majeur.

24 Alors, il y a beaucoup, effectivement, de
25 planification, de travail de planification,

1 d'organisation et le rôle de la gestion à tous les
2 niveaux dans un projet comme ça est important.

3 Alors, c'est tout, des formations en milieu
4 de travail, dans un système intégré, c'est tout
5 sauf un catalogue, parce que c'est réfléchi, c'est
6 pensé en fonction d'objectifs précis que
7 l'établissement veut atteindre en lien avec ses
8 heures et sa planification stratégique.

9 C'est une façon de s'assurer aussi du
10 retour sur l'investissement formation, ça coûte
11 cher de la formation. Actuellement, les chercheurs
12 qui travaillent au niveau de transfert des
13 apprentissages viendraient vous faire une petite
14 minute de vraie démoralisante sur la capacité de,
15 le pourcentage de transfert d'apprentissage qui se
16 fait et même si on met des moyens en place, ça
17 demande de sortir un arsenal assez important quand
18 même pour être sûr que les changements qu'on veut
19 se réalisent. C'est ce que je répondrais.

20 Et je vous dirais qu'à ce niveau-là, peu
21 importe la direction, je pense que les notions
22 relatives à tout le développement des compétences
23 intégrées dans un processus de gestion, les notions
24 liées à des processus d'apprentissage et encore
25 davantage au transfert des apprentissages, c'est

1 très mal compris actuellement par l'ensemble des
2 dirigeants.

3 Il y a eu une époque où on les comprenait
4 mieux, mais tout le monde était en formation pour
5 les comprendre aussi et les appliquer et c'est
6 normal.

7 J'avais un jeune intervenant en formation,
8 dernièrement, en formation de formateur, qui me
9 disait : « Bien, là, pourquoi tu parles pas à nos
10 gestionnaires? Comment ça se fait que nos
11 gestionnaires savent pas ça? » Bien, c'est normal,
12 parce que des gestionnaires sont d'abord des
13 cliniciens et ça, c'est du domaine de
14 l'apprentissage, c'est du domaine de l'éducation,
15 des sciences de l'éducation.

16 Alors, c'est sûr que dans le programme de
17 formation au CARFO, on a ces notions-là qu'on
18 présente aux gestionnaires. Je répondrais ça, je
19 sais pas si je répons, mais...

20 Q. **[41]** Oui. Je voudrais vous amener sur un autre
21 plan. Vous avez parlé, bon, formation initiale, il
22 y a comme un continuum à formation initiale,
23 intégration à l'emploi, développement des
24 compétences en cours d'emplois relatives aux
25 secteurs d'activités.

1 Est-ce que... puis vous nous avez dit assez
2 clairement que la formation initiale ne suffit pas
3 pour assurer une qualité de pratique auprès des,
4 particulièrement dans ce domaine précis, des jeunes
5 en difficulté de la Protection de la jeunesse.

6 Est-ce qu'ils ont des travaux, tu sais,
7 pour harmoniser tout ça, on sait qu'aussi les
8 ordres professionnels dispensent de la formation,
9 donc, il y a comme, on parlait de catalogue de
10 formation, mais qui viennent de différentes
11 sources? Est-ce qu'il y a une intégration qui se
12 fait à quelque part pour... qui assume le
13 « leadership »?

14 R. On la voit pas. On la voit pas. Parce que c'est sûr
15 qu'avec toute la réforme et tout, c'est clair que
16 les structures de gouvernance clinique ont été
17 abolies tout simplement et, au départ, on pouvait
18 se dire : « Ça commence la réforme, c'est normal ».
19 Mais on voit pas plus aujourd'hui des espaces
20 communs, des lieux de partage, des lieux de
21 concertation, des lieux pour débattre
22 d'orientation, on les voit pas du tout, il n'y a
23 pas de place,

24 Et nous, ce qu'on voit beaucoup dans les
25 formations de formateurs, parce qu'à chaque fois

1 qu'on crée une formation, évidemment, on fait un
2 pré-test avec des groupes cibles pour voir, là,
3 puis faire nos corrections après. Mais quand on
4 forme les formateurs, souvent, les formateurs nous
5 disent : « Bien non, je pourrais pas dire ça dans
6 mon établissement, parce qu'on fait pas ça comme
7 ça. » – « Comment ça se fait que tu fais pas ça
8 comme ça? » Et là, ça crée des bons débats.

9 À un moment donné, il faut remonter à la
10 direction pour dire : « Bien, je m'excuse, parce
11 que là, il y a des choses qui ont été entérinées au
12 plan provincial au niveau des façons de faire et
13 là, t'es en train de nous... tes formateurs nous
14 disent qu'ils pourront pas le faire, on a un
15 problème. »

16 Alors, tous ces endroits-là, on y va à la
17 pièce, on y va parce qu'il n'y en a pas, il n'y a
18 plus d'endroit.

19 J'ai envie de dire la formation initiale
20 prépare pas bien, peut-être un petit éditorial,
21 c'est qu'à l'an deux mille (2000), quand je suis
22 arrivée au PNF, c'est ce qu'on disait également,
23 que la formation initiale ne... hein, on est rendu
24 vingt (20) ans plus tard, c'est pas drôle.

25 Le RUIJ qui a été créé et qui a été lancé

1 en deux mille dix (2010) avait vraiment la volonté
2 de rapprocher tous ces gens-là. Et moi, je me
3 rappelle, en deux mille douze (2012), à la St-
4 Valentin, c'est précis, on avait une journée de
5 colloque avec les instituts universitaires et les
6 intervenants, avec les maisons d'enseignement, et
7 on est sorti de cette rencontre-là avec un bon...
8 une bonne énergie, en disant : « Bien, je pense
9 qu'on va pouvoir commencer à réfléchir, puis à
10 mettre en place les moyens qu'il faut pour penser à
11 créer des ponts et non des murs pour arriver à
12 préparer mieux les intervenants. » Et voilà.

13 Q. **[42]** Et je comprends que vous avez été déçue dans
14 vos attentes ?

15 R. Bien, au final, oui. Oui. Puis on les attend
16 encore. Parce que, comme je dis, vingt (20) ans
17 plus tard, on est encore, je dirais pas, j'oserais
18 pas dire, je me permets pas de dire qu'on est
19 encore au même point, mais c'est sûr qu'on est
20 encore, on entend les gens et le discours est
21 encore le même, que nos intervenants sont pas bien
22 préparés.

23 Q. **[43]** Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. On va poursuivre avec Lorraine Richard.

1 Mme LORRAINE RICHARD, commissaire :

2 Q. **[44]** Merci beaucoup, mesdames Sarrasin et Lalande.

3 Écoutez, je vous entends très bien, je vais vous
4 poser quelques questions.

5 C'est quand même pas rien là, depuis vingt
6 (20) ans, vous avez parlé du PNF deux mille huit
7 (2008), du RUIJ deux mille dix (2010), on le sait,
8 souvent la formation, bon, de base, initiale, dans
9 certaines universités pour travailler auprès de nos
10 enfants, est différente d'une université à l'autre.
11 Ça, je peux le concevoir.

12 Avec tout ce qui s'est passé, on s'assure
13 pas de la même durée des stages, je veux savoir si
14 j'ai bien compris?

15 Mme GINETTE SARRAZIN :

16 R. Il n'y a pas d'uniformité.

17 Q. **[45]** Il n'y a pas d'uniformité, c'est ça. Et avec
18 tout ce qui s'est passé également dans les
19 changements de notre système de santé et services
20 sociaux, c'est laissé, c'est laissé à la discrétion
21 de certaines directions, si on a les moyens, si
22 telle formation, que ce soit pour de la
23 maltraitance ou autre, c'est bien ce que j'ai
24 compris.

25 Et là, vous avez dit quelque chose aussi

1 qui m'a fait sursauter « catalogue de formation ».

2 On a vu récemment qu'on s'inquiète beaucoup
3 aussi du sort de nos aînés, la formation des
4 préposés aux bénéficiaires, on essayait de rendre
5 ça uniforme partout. Et de ce que je comprends de
6 vous, puis j'aimerais que vous m'en disiez
7 davantage, de ce que je comprends, c'est qu'on peut
8 avoir des intervenants, des intervenantes qui
9 travaillent auprès de nos enfants, on dit toujours
10 que c'est le bien le plus précieux qu'on a comme
11 société, nos enfants et nos aînés, que d'une région
12 à l'autre, tout dépendant de la direction, du plan
13 stratégique, tout dépendant de la bonne volonté ou
14 des besoins, on va former notre monde ou on le
15 formera pas.

16 Il n'y a pas, ce que je comprends, il n'y a
17 pas d'entité qui décide qu'il y a une formation
18 minimale continue pour s'adapter aux méthodes de
19 travail au quotidien, c'est ce que vous me dites,
20 il n'y a pas personne qui chapeaute tout ça, là?

21 R. Bien, au plan provincial, c'est clair que la
22 réforme a laissé un grand, grand vide, là, à
23 travers tout ça, il n'y a plus de gouvernance
24 clinique qui vient dire à tout le monde. C'était
25 pas comme ça dans le temps, on voit que c'est plus

1 comme ça.

2 Mme DANIÈLE LALANDE :

3 R. Excuse-moi. Il y a les orientations ministérielles.
4 Il reste qu'il y a une direction Jeunes en
5 difficulté au Ministère qui, je pense, descend
6 des... des... comment je dirais donc, des...
7 certains programmes vont revoir peut-être certaines
8 pratiques, mais il y a pas un lieu, par exemple,
9 pour discuter.

10 Dans le temps, c'était beaucoup les
11 services professionnels, les représentants des
12 services professionnels, il y avait les tables des
13 directeurs des Protection de la jeunesse, il y a
14 encore ces tables-là. Mais d'avoir un consensus, un
15 lieu pour débattre, pour décider d'un consensus
16 puis dire : « O.K., ça, on va déployer ça à la
17 grandeur du Québec », et d'une façon réfléchie,
18 soutenue, je ne pense pas qu'actuellement, il y a
19 ça, il n'y a pas ça, actuellement.

20 Ça ne veut pas dire qu'il y a pas de la
21 bonne formation qui se fait dans le réseau, là, on
22 ne dit pas ça.

23 Le Ministère, actuellement, et ça nous
24 amène peut-être à parler un peu du modèle qui est
25 en train de se mettre en place, parce que là, le

1 Ministère a mis en place un modèle qui est une
2 sorte de coordination nationale et qui concerne
3 l'ensemble du réseau, à la fois santé et services
4 sociaux.

5 Il y a, je dirais, il y a des bonnes choses
6 dans ce qui est en train de se mettre en place.
7 parce que c'est correct d'avoir un catalogue ou un
8 répertoire de formation, puis d'avoir une plate-
9 forme numérique où les gens vont pouvoir suivre des
10 formations en ligne avec des facilités. C'était
11 nécessaire, on est rendu là, faut utiliser des
12 technologies, ça fait du sens, on peut rejoindre
13 plus de gens en temps opportun, il y a beaucoup de
14 bénéfices.

15 Ce à quoi, nous, on réagit, c'est de gérer,
16 de s'arrêter là, de dire : « Il y a un répertoire,
17 il y a une plate-forme, puis ça s'arrête là. »
18 C'est beaucoup plus que ça. C'est là où on dit, il
19 faut avoir des visions, parce qu'il peut avoir cinq
20 formations pour faire de l'évaluation à la DPJ,
21 cinq formations différentes qui vont être déposées,
22 c'est laquelle la bonne, c'est laquelle qui a été
23 regardée, qui a été travaillée avec des chercheurs,
24 qui a été validée?

25 Ginette a fait référence à tout le

1 processus pédagogique tantôt, c'est quoi une bonne
2 formation, comment on doit gérer ça, c'est ça notre
3 inquiétude. Puis à cause, vous l'avez mentionné, on
4 travaille, c'est des contenus, c'est pas une
5 formation en ligne sur le lavage de mains, et loin
6 de moi de penser que le lavage de mains a pas un
7 impact sur la qualité des soins, là. Mais on est
8 vraiment dans d'autres thématiques où on travaille
9 avec la souffrance des enfants, des familles, des
10 parents, à tous les jours.

11 Les traumas, moi, j'ai entendu, j'ai suivi
12 un peu la Commission, j'ai entendu Delphine Collin-
13 Vézina parler des traumas. Ça, là, intervenir au
14 niveau des traumas, des troubles sévères
15 d'attachement, bien, ça peut pas se faire juste
16 suite à une formation en ligne.

17 Alors, ce qu'on dit, nous, c'est... puis il
18 y en a des formations aussi en présentiel déposées
19 sur la plate-forme, mais qui sont les formateurs?
20 Qui encadre ces formateurs-là?

21 Actuellement, au niveau du CARFO, mais ça
22 pourrait être une autre instance. Il y a tout un
23 encadrement. D'abord, formation, qualification, les
24 formateurs sont observés pendant qu'ils font la
25 formation, avant d'être accrédités.

1 Alors, pour s'assurer que ce qu'on va
2 enseigner, il n'y ait pas des dérives, et il y a
3 parfois des nuances, c'est sensible ces formations-
4 là. Alors, tout le présentiel, donc tout
5 l'encadrement nécessaire pour les formateurs, ça,
6 complètement absent, là, par rapport à la plate-
7 forme.

8 Mme GINETTE SARRAZIN :

9 R. Et ce qu'on sait, c'est qu'une fois que les
10 formations sont déposées, les établissements vont
11 les chercher, vont se servir et ils peuvent le
12 prendre, ils peuvent le modifier, ils font un peu
13 ce qu'ils veulent actuellement, ce qu'on voit. Et
14 ça, pour nous, c'est inconcevable.

15 Q. **[46]** Vous avez dit quelque chose aussi, vous avez
16 dit : « On peut bien faire de la formation, on peut
17 bien leur communiquer de nouvelles connaissances,
18 de nouvelles, d'autres manières de pratique, mais
19 faut-il avoir les moyens aussi de les appliquer au
20 quotidien.

21 Est-ce que vous êtes à même de me dire,
22 bon, si tel centre a décidé de donner une formation
23 plus pointue, que ce soit, exemple, sur la
24 maltraitance que des enfants ont vécu, comment agir
25 avec des cas de maltraitance? Est-ce que, par la

1 suite, des gens qui ont suivi la formation, il y a
2 un suivi, parce qu'on dit toujours, c'est bien beau
3 dans la théorie, mais dans la pratique, sur le
4 terrain, comment ça s'applique?

5 Vous pouvez avoir de très, très bonnes
6 connaissances puis pas être capable de les
7 transmettre, ni à vos collègues et encore bien
8 moins de l'exercer, est-ce qu'il y a un suivi à ce
9 niveau-là ?

10 R. Bien, on peut pas dire de façon générale qu'il y en
11 a pas, parce que prenons l'exemple d'intervention
12 par rapport à l'attachement. Peut-être qu'il y a
13 des établissements qui décident de mettre tous les
14 moyens en place pour soutenir leur personnel pour
15 qu'il applique, qu'on les revoit par après.

16 Nous, on prône beaucoup le principe de
17 l'alternance. Aller en classe, aller en salle de
18 formation ou même aller en ligne pour apprendre,
19 c'est une chose. Maintenant, essayer de l'appliquer
20 par après, bien, c'est du tâtonnement, veut veut
21 pas, on le sait pas, on maîtrise pas.

22 Alors, il y a des établissements qui
23 acceptent de mettre toute l'énergie nécessaire et
24 les moyens pour que puisse se faire un suivi et les
25 intervenants se retrouvent, je vais dire, un mois

1 et demi, deux mois après en groupe, c'est des
2 périodes d'alternance entre l'apprentissage et la
3 pratique réflexive suite à l'expérimentation, ça
4 se fait. Maintenant, est-ce que c'est généralisé?
5 Non, ça c'est clair, ça c'est clair.

6 Et nous ce qu'on dit, ce qu'on prône, c'est
7 qu'à partir du moment où on choisi un modèle, ou on
8 choisi des connaissances, des bonnes pratiques,
9 bien, c'est pas suffisant d'aller, j'ai envie de
10 dire, c'est pas parce qu'on sait qu'on fait, c'est
11 pas parce qu'on le sait qu'on le fait sur le
12 plancher, sur le terrain.

13 Donc, ce qu'on dit, c'est que ça devrait
14 être accompagné par tous les moyens pour s'assurer
15 que les gens vont l'appliquer, c'est toute la
16 question du transfert des apprentissages.

17 Q. [47] Merci beaucoup. J'aurais, comme je suis sûre
18 mes autres collègues, beaucoup de questions encore
19 à vous poser, mais merci. Merci beaucoup.

20 R. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Alors, on va poursuivre avec Michel Rivard.

23 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

24 Q. [48] Je sais pas si c'est une impression, mais
25 votre cri du coeur, on l'entend. Mais si vous avez

1 senti le besoin de faire un cri du coeur, c'est
2 parce que vous n'êtes pas vraiment entendues depuis
3 quatre ans, cinq ans, je ne sais pas, c'est
4 l'impression que ça me fait.

5 Est-ce qu'on... ça serait quoi le modèle
6 idéal? Ça serait quoi le modèle idéal? Est-ce qu'on
7 devrait en venir à un modèle de formation
8 obligatoire comme avant, parce que j'ai fait de la
9 formation, on se connaît bien, puis je pense que ça
10 fonctionnait bien.

11 Vous dites : « Faut pas revenir en
12 arrière. » Mais, est-ce qu'on peut revenir un petit
13 peu en arrière, et si vous pouviez revenir en
14 arrière, ça serait quoi vos recommandations?

15 Mme DANIELLE LALANDE :

16 R. Bien, moi, je pense qu'il y a vraiment une nouvelle
17 organisation des services, faut en tenir compte.
18 Faut tenir compte de cette réalité-là. L'idée,
19 c'est de dire, le modèle, on l'a pas nécessairement
20 aujourd'hui, on témoigne dans le fond de deux
21 modèles qu'on a bien connus, qui avaient des points
22 en commun.

23 Quand on a changé le CARFO, quand on a mis
24 en place le CARFO, on n'a pas tout jeté le bébé
25 avec l'eau du bain, on a gardé les grands principes

1 du PNF, je pense qu'il y a des bonnes choses qui
2 existent encore au niveau du CARFO, qui est
3 toujours fonctionnel. Mais je pense qu'il faut
4 tenir compte de, ne serait-ce que la... tantôt la
5 question des DSM, c'est d'autres types de
6 directions qui, maintenant, ont la responsabilité
7 de faire le développement des pratiques.

8 Ça fait qu'il y a déjà à comprendre comment
9 ça fonctionne et là, revenir avec des bonnes
10 pratiques de gestion, avec de la gestion intégrée.

11 Nous, on pense qu'à ce moment-ci, c'est
12 comme, on est à minuit moins une, parce que le
13 CARFO va être tassé, c'est en train de se faire, il
14 va être réduit à, comme complémentaire au modèle, à
15 la plate-forme, au modèle de formation continue.

16 Et je le dis, il y a des bonnes choses là,
17 mais, c'est largement insuffisant par rapport à la
18 réalité des enfants en grande difficulté.

19 Alors, il y a, nous, ce qu'on prône, c'est
20 un comité, un comité qui, rapidement, se met en
21 place.

22 Quand il y a eu le PNF, la mise en place du
23 PNF, quand il y a eu la mise en place du CARFO, le
24 Ministère a investi. On a travaillé avec des gens
25 de L'ÉNAP, on a travaillé avec des universitaires,

1 des gens de Sherbooke pour choisir le bon modèle.

2 Pourquoi, tout d'un coup, c'est plus si
3 important que de dire : « On met quelque chose en
4 place pour tout le réseau. » Si c'est bon pour
5 minou, c'est bon pour pitou. C'est bon, on met ça,
6 tout le monde. C'est pas comme ça, là.

7 Ce qu'on dit, pourquoi pas prendre le
8 temps, stopper la machine, puis s'asseoir et
9 rediscuter avec les gens qui sont en place des
10 réalités actuelles, puis des gens qui connaissent
11 ce que c'est que de faire de la formation.

12 Mais avec, moi je dirais, avec la
13 perspective de la Commission, il faut penser
14 quelque chose de provincial, ça peut pas être
15 laissé à l'ensemble des régions.

16 On a beaucoup développé aussi dans les
17 dernières années, parce que moi, j'ai été là quand
18 même jusqu'en deux mille dix-sept (2017), comme
19 consultante au niveau du CARFO avec les communautés
20 autochtones aussi, parce que tous ces contenus-là,
21 bien, ils sont aussi utiles, mais on les adapte.

22 Toute... l'autre perte importante par
23 rapport à la plate-forme, c'est que ça concerne que
24 le réseau. Le CARFO offre de la formation hors
25 réseau, on forme beaucoup dans les commissions

1 scolaires, les intervenants scolaires, bien, ces
2 gens-là, les centres de la petite enfance, la
3 pédiatrie sociale, on développe un langage commun
4 et on travaille en amont.

5 Donc, tout le volet de prévention pour
6 éviter que des situations se détériorent puis se
7 retrouvent sous-signalées, dans le fond, bien, ces
8 concepts-là d'attachement, trauma, déjà on peut
9 transmettre ces informations-là, on l'enseigne.

10 Ça fait qu'il y a comme un modèle, le
11 modèle, il devrait aussi s'adresser, continuer à
12 s'adresser aux hors-réseaux.

13 Mme GINETTE SARRAZIN :

14 Moi, je pense que la formation idéale, en
15 fait, c'est que on est loin, on s'éloigne de plus
16 en plus de notre beau modèle de l'École de police.

17 Nous, on rêvait de ça, parce qu'on se
18 disait : « Mais, les gens nous arrivent avec des
19 diplômes de criminologue, de psychoéducateur, de
20 psychologue, parfois, de travailleur social, ils
21 sont appelés à exercer les mêmes fonctions, mais
22 ils ont tous un regard différent, nécessairement.

23 Alors, y a-t-il quelque part, quelqu'un qui
24 va dire : « Écoutez, ici à la DPJ en réadaptation,
25 c'est comme ça, c'est la vision qu'on a, c'est

1 comme ça qu'on intervient. »

2 Actuellement, le risque est là de perdre
3 encore plus, de s'éloigner encore plus d'une vision
4 comme ça qui va faire en sorte que tout le monde va
5 intervenir de concert avec les mêmes, avec les
6 mêmes notions, avec la même vision, avec le même
7 langage, on s'éloigne.

8 Et même, j'ai envie de dire, quand on va à
9 la formation continue, qu'on regarde un peu, c'est
10 même sur une base individuelle que les gens vont
11 aller se former : « Heille, patron, j'ai le goût
12 d'aller suivre une formation. ». Oui, mais est-ce
13 que le patron va demander : « Est-ce que t'en as
14 vraiment besoin et est-ce que tu maîtrises? »

15 C'est beau accumuler des crédits, des
16 points pour les ordres professionnels, ça c'est une
17 chose, puis on en est pas contre du tout. Mais en
18 même temps, quand on est en formation dans un
19 milieu organisationnel, dans un système comme le
20 nôtre, bien, on peut pas se permettre d'aller tout
21 partout quand ça nous tente, puis qu'est-ce qui
22 nous tente, il y a une raison pourquoi on est là.
23 Et à ce moment-là, il faut obliger certaines
24 choses, il faut qu'il y ait des passages obligés,
25 moi, je pense.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. On va poursuivre avec André Lebon.

3 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

4 Q. [49] Merci, mesdames, de nous rappeler les
5 conditions gagnantes, vous êtes venues nous
6 rappeler les conditions gagnantes. Je vais revenir,
7 parce que votre cri du coeur, moi, j'ai peur que ça
8 devienne la chronique d'une mort annoncée, ça fait
9 que je vais revenir avec des préoccupations par
10 rapport à vos... je vois votre non-verbal.

11 Ma question est la suivante, vous avez mis
12 « leadership » provincial au Ministère. Je pense
13 que tout ce que vous nous avez dit parle en faveur
14 d'un « leadership » provincial fort, si on veut pas
15 être à la merci d'un aléatoire qui nous mène nulle
16 part.

17 Vous avez rappelé l'insistance et
18 l'importance d'une cible qui s'appelle les Jeunes
19 en difficulté, c'est pas du prénatal, c'est pas du
20 post, vous nous avez rappelé ça, puis, vous nous
21 avec rappelé ça que, quand il y a une communauté de
22 pratique autour de ça, ça vient équilibrer et les
23 besoins sont issus de la base et on les entend.

24 Vous proposez que le « leadership »
25 provincial soit au Ministère. Avec ce que vous avez

1 dit du Ministère qui finance plus, qui fait une
2 table nationale, je suis préoccupé, voulez-vous me
3 rassurer, s'il vous plaît?

4 Mme GINETTE SARRAZIN :

5 R. On est préoccupé nous aussi, Monsieur Lebon, dans
6 le sens que, évidemment, le « leadership », il
7 était assumé, avant la réforme, il était assumé par
8 des organismes comme la CJQ. Évidemment, avec la
9 réforme, ça s'est tellement effrité, il n'avait
10 plus que nécessairement on revient au Ministère
11 pour ce « leadership »-là.

12 Mais actuellement, les décisions qui sont
13 prises, bien, on n'a pas l'impression d'être bien
14 entendu en tout cas, par rapport au maintient.

15 Et on est pas en train de dire que c'est
16 pas correct la formation continue partagée, on est
17 juste en train de dire que c'est important que le
18 secteur jeunesse en difficulté puisse avoir sa
19 légitimité, qu'il soit légitime d'avoir son propre
20 volet de formation, c'est tellement spécialisé et
21 qu'on lui fasse une place.

22 Mme DANIELLE LALANDE :

23 En fait, on avait parlé, je pense qu'on mentionne
24 l'importance d'une instance. C'est sûr que
25 l'autorité, la légitimité, elle part du Ministère.

1 Tant et aussi longtemps que le RUIJ et le CARFO a
2 eu cette légitimité-là, où le Ministère, les débuts
3 du CARFO ont été quand même supportés
4 financièrement par le Ministère. On était comme le
5 bras droit du Ministère en ce qui concernait tout
6 le suivi des formations. Mais c'est plus le cas. Et
7 tant qu'il y a pas cette légitimité-là, c'est très
8 difficile d'avoir une certaine autorité morale ou
9 une influence, je dirais, puis on n'est plus
10 présent aux différentes tables.

11 On sait que les différentes tables sont
12 très, c'est très gros, là, il y a pas beaucoup de
13 débats non plus. Donc, c'est sûr que notre cri du
14 coeur c'est une instance, c'est une instance autre,
15 mais avec, naturellement, un lien étroit, puis bien
16 appuyé de la part du Ministère.

17 Ce qu'on... moi, ce que je trouve terrible
18 quand j'entends les dérives, les situations qui ont
19 été échappées, et comment les gens où ça s'est
20 produit se sont retrouvés seuls à tout subir dans
21 le fond cette désapprobation-là de la société au
22 complet, tout le blâme dans le fond. Alors que si
23 on avait eu encore une association des centres
24 jeunesse, il y aurait eu quelqu'un qui aurait pris
25 parole pour défendre, pas justifier, on justifie

1 pas ce genre de situations-là, mais au moins, pour
2 venir en soutien.

3 C'est difficile d'être intervenant à la
4 DPJ. La première fois qu'on va sonner, chaque fois
5 qu'on a un signalement et qu'on sonne à la porte,
6 là, on sait pas ce qu'il y a de l'autre côté.

7 Mais quand il y a des drames comme celui de
8 Granby, bien, les intervenants sur le terrain, le
9 lendemain matin, qui vont sonner pour faire
10 l'évaluation d'un signalement, s'ils savent qu'il y
11 a globalement au niveau, qu'il y a une association,
12 qu'il y a un porte-parole qui a pris parole en
13 disant : « On déplore, c'est terrible ce qui s'est
14 passé. » Mais il y aussi des intervenants qui
15 s'attirent...

16 Tu sais, une parole, on entend pas ça et
17 ça, c'est dramatique. Parce que faire de la
18 protection tout seul, ça peut être terrifiant, puis
19 il y a beaucoup de gens qui quittent le bateau
20 aussi.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [50] J'ai une question et ça rejoint un peu la fin
23 de votre réponse à la question de monsieur Lebon.

24 Pour des familles qui nous écoutent, parce
25 que j'ai très bien compris votre présentation,

1 c'est très clair.

2 Pour des familles qui nous écoutent
3 aujourd'hui, pour des jeunes adultes qui nous
4 écoutent, pour les intervenants qui nous écoutent,
5 ça veut dire quoi?

6 Parce que André Lebon a parlé de quasiment
7 une mort annoncée, ça veut dire quoi pour les
8 intervenants, ça veut dire quoi pour les enfants,
9 que le CARFO de formation, concrètement, ça leur
10 donne quoi, aux enfants et aux intervenants ?

11 Êtes-vous capable de m'illustrer ça que les
12 jeunes, les intervenants et les familles surtout,
13 comprennent qu'est-ce que ça veut dire, pourquoi
14 c'est si important pour vous?

15 Mme DANIELLE LALANDE :

16 R. Bien, je pense que parce que le CARFO de formation,
17 il est dédié, il fait pas d'autre chose, c'est sa
18 « business », qualifier des intervenants qui vont
19 intervenir dans les familles, auprès des enfants.

20 Alors, je pense que c'est ça l'importance
21 première, c'est des gens qui sont là, qui gèrent
22 mais qui ont été dans la pratique concrète, qui
23 connaissent bien ce que c'est que l'intervention,
24 qui ont un grand respect, à la fois des familles,
25 de cette souffrance-là qui est terrible, mais aussi

1 des intervenants, puis de leurs besoins, puis des
2 gestionnaires.

3 Les gestionnaires ont été tellement
4 malmenés au cours de la... je pense à toute la
5 ligne de gestion des gestionnaires, qu'il faut
6 remettre un soutien puis des façons de faire à ces
7 gestionnaires-là.

8 Alors, le CARFO, il a cette vision-là
9 globale, plus systémique, dans le fond, de dire,
10 mais faut pas échapper personne.

11 Tout le monde est important et même les
12 gens hors-réseau sont importants, parce que c'est
13 aussi des dispensateurs de services, ça tient
14 autant à coeur de dire que des gens dans des CPE
15 qui ont à travailler avec des enfants en grande,
16 avec des troubles d'attachement sévères, mais
17 qu'ils puissent aussi avoir les bonnes
18 connaissances issues des recherches.

19 Il y a quand même des liens, il y a des
20 liens aussi, on n'en n'a pas parlé, mais tous les
21 liens très étroits avec les instituts
22 universitaires et les chercheurs par le CARFO.

23 Q. [51] Merci.

24 Mme GINETTE SARRAZIN :

25 R. En fait, c'est l'assurance que le personnel qui

1 intervient auprès d'eux vont avoir tous les moyens
2 qu'il faut pour justement développer, maintenir et
3 se qualifier en mode continue, c'est vraiment une
4 police d'assurance.

5 Q. [52] Je comprends. Merci beaucoup, mesdames, le
6 temps qu'on avait ensemble est écoulé. Merci
7 infiniment et bonne fin de journée. Et on suspend
8 dix (10) minutes pour recevoir nos prochains
9 témoins. Merci encore, mesdames.

10 R. Merci beaucoup.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Alors, je vais prendre le temps... C'est
16 rare, on est toutes des femmes. Non, mais j'ai
17 Michel à côté de moi là, il fait... Alors, voilà.

18 Bienvenue, Mesdames, alors je vais prendre
19 le temps de vous présenter comme il faut. Alors, on
20 a maître Catherine Claveau qui est vice-présidente
21 du Barreau du Québec.

22 Me CATHERINE CLAVEAU :

23 Bonjour.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bienvenue. Maître Catherine Brousseau, qui est

1 présidente du comité consultatif en Droit de la
2 Jeunesse du Barreau.

3 Me CATHERINE BROUSSEAU :

4 Bonjour.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Marie-Josée Ayoub, membre du comité
7 consultatif en Droit de la Jeunesse, aussi.

8 Me MARIE-JOSÉE AYOUB :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Madame Lucie Grey et maître Cassandra Neptune,
12 toutes deux membres du comité sur le Système de
13 justice au Nunavik.

14 Mme LUCY GREY :

15 Bonjour.

16 Mme CASSANDRA NEPTUNE :

17 Bonjour.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bienvenue, welcome. Alors, je vous rappelle, comme
20 on a la traduction simultanée, autant vous que
21 nous, on va essayer de parler un peu plus lentement
22 dans nos interventions, pour laisser une chance aux
23 interprètes. Alors, avant, on a une heure (1 h)
24 ensemble. On vous a suggéré un maximum de quinze
25 (15) minutes de présentation pour laisser le temps

1 d'avoir des échanges avec les commissaires. Avant
2 de vous laisser la parole, je vais demander au
3 greffier de vous assermenter, s'il vous plaît.

4

5 BARREAU DU QUÉBEC

6

7 **CATHERINE CLAVEAU,**

8 **CATHERINE BROUSSEAU,**

9 **MARIE-JOSÉE AYOUB,**

10 **LUCY GREY,**

11 **CASSANDRA NEPTUNE,**

12 (Sous serment)

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, voilà, ceci fait, la parole est à vous,
16 Mesdames.

17 PRÉSENTATION PAR Me CATHERINE CLAVEAU :

18 Madame la Présidente, Membres de la Commission,
19 bonjour. C'est avec enthousiasme que le Barreau du
20 Québec participe aux travaux de la Commission
21 spéciale sur les Droits des Enfants et la
22 Protection de la Jeunesse.

23 La mission du Barreau du Québec est la
24 protection du public. Dans ce contexte, il est
25 directement interpellé par le mandat de la

1 Commission. En outre, il est un témoin privilégié
2 des différentes problématiques en lien avec la
3 Protection de la Jeunesse et la Justice.

4 Ce faisant, le Barreau souhaite proposer
5 des solutions concrètes aux différents enjeux qui
6 seront soulevés dans le cadre des audiences
7 publiques en ces matières.

8 Ces enjeux sont nombreux et complexes. Ils
9 relèvent, la plupart du temps, d'une insuffisance,
10 voire même d'une absence de ressources de première
11 et de deuxième lignes, amplifiées par des
12 disparités régionales importantes.

13 Le Barreau estime que le manque de
14 ressources soulève un enjeu de violation des droits
15 fondamentaux des enfants du Québec. Cette situation
16 mérite une intervention, dès à présent.

17 À cet égard, nous suggérons que la
18 Commission demande l'allocation de sommes
19 exclusivement dédiées à la Protection de la
20 Jeunesse, et ce, en vue du budget provincial de
21 deux mille vingt (2020).

22 Cet appel à l'action doit également prévoir
23 la mise en oeuvre éminent d'un plan d'action, en
24 milieux autochtones, qui recouperait cinq
25 recommandations du Rapport Viens, et ce, de manière

1 prioritaire.

2 Nous sommes d'avis que les recommandations
3 contenues dans le rapport, en matière de logements
4 et d'éducation, d'offres de services en
5 interprétariat et en traduction et celles
6 concernant les intervenants parajudiciaires et les
7 services de première ligne, doivent recevoir une
8 attention immédiate.

9 Dans le cas spécifique des services de
10 première ligne en milieux autochtones, nous
11 suggérons de prioriser les services diagnostiques
12 prioritaires, les services en prévention du
13 suicide, et, entre autres enjeux, en santé mentale,
14 les services de prévention des agressions à
15 caractère sexuel, les services de traitements de
16 dépendance ainsi que la mise en oeuvre du principe
17 de Jordan.

18 Le détail du plan d'action en milieux
19 autochtones et les références au Rapport Viens,
20 pertinentes, se retrouvent dans notre mémoire. Si
21 le financement suffisant des ressources constitue
22 le nerf de la guerre lorsque vient le temps
23 d'assurer l'efficacité du système de la Protection
24 de la Jeunesse, au Québec, force est de constater
25 que l'absence de ce financement, à lui seul, ne

1 peut expliquer l'ensemble des problématiques vécues
2 par les intervenants, les citoyens et les enfants
3 ayant à naviguer dans ce réseau.

4 La réflexion intégrale du Barreau,
5 concernant ces problématiques et les solutions
6 proposées pour y remédier se retrouvent dans notre
7 mémoire et nous vous invitons à le lire,
8 évidemment, si ce n'est pas déjà fait.

9 Étant donné le temps qui nous est imparti
10 aujourd'hui, nous avons décidé de prioriser
11 certains sujets dans le cadre de notre
12 présentation, mais nous serons heureuses de
13 répondre à toutes les questions que vous pourrez
14 avoir concernant tous les sujets abordés dans notre
15 mémoire.

16 Pour être efficace à long terme, le système
17 de Protection de la Jeunesse au Québec, doit tout
18 d'abord faire l'objet d'une analyse exhaustive et
19 rigoureuse permettant de collecter des données et
20 des statistiques afin de mieux cibler l'origine des
21 problèmes constatés.

22 Il n'existe, actuellement, aucun système de
23 données centralisées au Québec permettant de
24 dresser un portrait global de la situation en
25 matière de Protection de la Jeunesse.

1 Il est donc impossible d'identifier les
2 urgences auxquelles il est essentiel de remédier
3 immédiatement et de les distinguer des
4 problématiques circonstanciennes, ponctuelles ou
5 moins criantes.

6 Au niveau de l'administration de la
7 justice, il est nécessaire de colliger de
8 l'information sur les délais de traitements des
9 dossiers et la justification donnée au soutien de
10 ce délai. Cela permettra d'évaluer la performance
11 du système judiciaire, mais aussi l'utilité des
12 modifications apportées à la Loi sur la Protection
13 de la Jeunesse, au fil du temps, dont plusieurs
14 visaient à réduire les délais.

15 Incidentement, cela permettra d'éliminer
16 certaines fausses croyances comme celles portant
17 sur la surjudiciarisation systématique des dossiers
18 et ainsi se recentrer sur les problématiques
19 réelles.

20 Ces données sont également essentielles
21 afin d'assurer la responsabilisation des acteurs du
22 système, dans une perspective de prévention. En
23 effet, l'imputabilité des intervenants est
24 nécessaire pour assurer la confiance du public en
25 nos institutions, mais aussi l'efficacité de ces

1 dernières.

2 À cet égard, nous proposons de revoir le
3 rôle de la Commission des Droits de la Personne et
4 des Droits de la Jeunesse afin de lui confier,
5 notamment, des pouvoirs de surveillance accrue.
6 Celle-ci pourrait prévoir l'échantillonnage annuel
7 de certains dossiers du Directeur de la Protection
8 de la Jeunesse, où elle aurait la possibilité
9 d'émettre des recommandations de sanctions
10 applicables par le ministère de la Santé et des
11 Services sociaux à l'égard des intervenants du
12 système, dans les cas d'erreurs graves ou de
13 négligence flagrante.

14 Au niveau de l'application de la Loi sur la
15 Protection de la Jeunesse, le Barreau souhaiterait
16 la création d'un préambule à la Loi, afin de
17 souligner l'importance du développement et la
18 stabilité affective de l'enfant, dans le but de
19 dissiper tout quiproquo quant à l'interprétation à
20 donner à la notion de l'intérêt de l'enfant, point
21 cardinal de toutes décisions prises à l'égard de ce
22 dernier.

23 Pour que l'intérêt de l'enfant soit
24 entièrement considéré, il est crucial que l'enfant
25 soit systématiquement et pleinement représenté.

1 L'enfant étant un réel sujet de droit et non pas un
2 objet de droit, il doit donc pouvoir bénéficier de
3 toute la protection et la représentation possibles.

4 Ainsi, nous suggérons que la Loi sur la
5 Protection de la Jeunesse prévoit une présomption
6 de représentation systématique par avocat en faveur
7 de tous les enfants, et que cette représentation
8 soit distincte de celle de ses parents.

9 L'intérêt de l'enfant commande également
10 que le principe « un enfant, un juge »,
11 actuellement prévu dans la Loi sur la Protection de
12 la Jeunesse, soit systématiquement et uniformément
13 appliqué partout au Québec pour assurer une
14 continuité dans les décisions qui sont prises à
15 l'égard de l'enfant.

16 Aussi, cela pourrait compenser, dans une
17 certaine mesure, pour le roulement des intervenants
18 et le manque de stabilité que cela pourrait
19 entraîner pour l'enfant à qui on exige
20 continuellement de s'adapter aux changements.

21 Dans le même ordre d'idées, le Barreau
22 propose que soit intégré, dans la Loi sur les
23 services de santé et les services sociaux, le
24 principe « un enfant, un dossier ».

25 À notre avis, ce principe est crucial pour

1 assurer un service rigoureux et personnalisé auprès
2 des jeunes du système puisqu'il permet d'avoir,
3 dans un même dossier, toute l'information
4 pertinente relative à l'enfant, et ce, malgré les
5 changements d'intervenants et les déménagements de
6 l'enfant, le tout en temps réel.

7 Le contenu du dossier, les règles de
8 complétion et de mise à jour de celui-ci seraient
9 uniformes, au Québec, afin d'assurer une cohérence
10 dans l'information qui y est contenue.

11 Les règles relatives au principe de
12 confidentialité des informations propres à
13 l'enfant, actuellement prévues dans la Loi sur la
14 Protection de la Jeunesse, permettraient
15 l'application d'un tel principe, afin de faciliter
16 l'accès au dossier lorsque nécessaire, le tout dans
17 le respect de la vie privée de l'enfant.

18 Finalement, le Barreau fait siens les
19 appels à l'action de la Commission Viens, visant à
20 favoriser et soutenir financièrement la prise en
21 charge des services de Protection de la Jeunesse,
22 par les communautés autochtones, elles-mêmes.

23 Celle-ci est d'autant plus importante, dans
24 le contexte où la Loi C-92, dont l'un des objectifs
25 est de favoriser l'autodétermination des peuples

1 autochtones au Canada, entrera en vigueur le
2 premier (1er) janvier deux mille vingt (2020).

3 En conclusion, le Barreau du Québec
4 souhaite que la réflexion amorcée dans le cadre de
5 la Commission, ne s'arrête pas à la recommandation
6 et à la mise en oeuvre de solutions ciblées et
7 ponctuelles.

8 Les intervenants du système doivent
9 poursuivre cet exercice d'introspection au fil du
10 temps pour que le Québec puisse garantir à tous ses
11 enfants, peu importe leurs situations ou leurs
12 parcours, de grandir et de s'épanouir en toute
13 confiance malgré les épreuves auxquelles ils
14 devront faire face au cours de leur vie.

15 Tout est possible à qui rêve, ose,
16 travaille et n'abandonne jamais.

17 Il est de notre devoir de donner suite à ce
18 dicton dès maintenant puisque l'avenir d'un enfant
19 est l'oeuvre de nous tous. Nous vous remercions,
20 encore une fois, d'avoir invité le Barreau à
21 participer à votre Commission et nous sommes
22 maintenant prêtes à recevoir vos questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Claveau. On va débiter la période
25 d'échanges avec les commissaires en débutant, à

1 votre droite, avec Jean-Simon Gosselin.

2 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

3 Merci... merci de votre réflexion. Dans votre
4 mémoire, je parle. Merci de vos propositions, il y
5 a des choses nouvelles pour le Barreau, je pense
6 aux délais de conservation, ce n'était pas la
7 position, antérieurement. Je pense aux préambules.
8 Il y a des choses fort intéressantes qui vont
9 nécessiter et qui méritent une analyse sérieuse.
10 Maintenant, revenons-en aux questions qui... on ne
11 peut pas tout aborder. Je vais être assez pointu
12 dans mes questions.

13 Q. **[53]** Au niveau de... vous proposez un mécanisme de
14 reddition de comptes lors de non respect
15 d'ordonnances. On a entendu des témoins nous dire
16 là que... le côté anxiogène du processus
17 judiciaire, le côté... les délais, le temps mis là-
18 dedans. Est-ce que ça existe dans d'autres
19 juridictions une telle reddition de comptes
20 judiciaires Lorsqu'il n'y a pas de respect d'une
21 ordonnance?

22 Me CATHERINE BROUSSEAU :

23 R. Alors, en fait, je ne connais là, la réponse à
24 cette question-là. Je ne sais pas si ça existe
25 ailleurs. Une chose est sûre, c'est qu'à l'heure

1 actuelle, le Tribunal est là pour ordonner
2 certaines choses et le directeur est là pour
3 exécuter ces mesures-là.

4 Alors, le Tribunal n'a pas à s'immiscer
5 dans le suivi de ce qui se fait, à l'heure
6 actuelle. Et nous, ce qu'on croit, c'est que
7 lorsque le directeur n'est pas en mesure de donner
8 suite aux ordonnances du Tribunal, bien,
9 premièrement, il devrait être en mesure de
10 ressaisir la Cour pour l'en informer parce que
11 peut-être qu'à ce moment-là, d'autres mesures
12 devraient être prises.

13 Et peut-être aussi que le Tribunal pourrait
14 être un levier pour amener à ce que ces mesures-là
15 soient respectées. C'est un peu dans ce contexte-là
16 que nous proposons, donc, un genre de rapport
17 d'exécution des mesures pour permettre au Tribunal
18 de voir si ce qu'il avait mis en place comme
19 mesures, avec un certain filet de sécurité, tient
20 toujours la route.

21 Q. **[54]** Merci. Vous faites état d'un langage, de
22 l'utilisation d'un langage clair dans les
23 procédures judiciaires. Est-ce que ça ne devrait
24 pas aussi être le cas pour la loi elle-même? D'être
25 formulée dans un langage clair.

1 Beaucoup de jeunes sont venus nous
2 dire : « Nos droits, on ne les connaît pas. Les
3 intervenants nous en parle peu. » Est-ce que peut-
4 être la difficulté, un peu, de lire la loi, dans le
5 sens que c'est écrit par des légistes, c'est
6 assez... il y a eu beaucoup... Est-ce que ça ne
7 serait pas une voie intéressante, selon le Barreau,
8 de formuler cette loi-là en langage clair?

9 R. Tout à fait, et c'est ce que le Barreau souhaite
10 faire, souhaite recommander aujourd'hui à la
11 Commission. Nous, on pense que ça devrait être à
12 tous les niveaux, au niveau de la Loi.

13 On peut juste prendre l'exemple des motifs
14 de compromission, de la façon dont ils sont
15 rédigés. Souvent, ça met déjà un frein aux parents
16 à reconnaître certaines choses parce que c'est
17 lourd, par exemple, de voir le mot « abus
18 physique » ou de voir le mot « mauvais traitements
19 psychologiques ». Alors, est-ce qu'il y aurait
20 moyens, dans un langage plus simple, plus clair, et
21 peut-être moins stigmatisant, de répondre à ce
22 critère-là.

23 Même chose, au niveau, je vous dirais, du
24 jugement, ne serait-ce que le jugement. Le
25 jugement, c'est ce que le juge décide, c'est ce

1 que, techniquement, tout le monde devrait lire,
2 notamment l'enfant un jour, s'il veut connaître son
3 histoire. Alors... et là, je vous donne un petit
4 exemple, mais par exemple, quand le juge déclare :
5 « Sécurité et développement compromis en vertu de
6 l'alinéa 38 b)iii. » Bien, même moi, je vous dirais
7 que je ne suis pas sûre là, c'est quel...

8 Bon. Alors, je pense qu'il faut... il faut
9 remettre ça en langage clair. Puis il faut se
10 rappeler aussi, même chose dans les rapports
11 sociaux. Les rapports sociaux, les règlements de la
12 Cour prévoient que ça doit être maximum dix (10)
13 pages, mais malheureusement c'est souvent un
14 maximum et c'est souvent dix (10) pages.

15 Et il faut se rappeler qu'on a des gens,
16 des enfants ou des adultes, qui ont souvent des
17 difficultés de lecture de base. Alors, vous
18 comprenez que souvent, ils ne se rendent pas à la
19 dixième page. Et souvent, c'est dans un langage
20 aussi, assez... assez restreint, qui, pour un
21 néophyte là, est assez difficile à comprendre.
22 Donc, ça demande un travail supplémentaire à
23 l'avocat, par exemple, qui représente ces parties-
24 là de... Ce n'est pas juste de lire le rapport avec
25 eux. En plus, c'est d'expliquer qu'est-ce que ça

1 veut dire. Donc, peut-être que si, tout le monde,
2 on mettait un effort pour rendre ça plus simple,
3 plus clair, bien je pense qu'on gagnerait tous là-
4 dedans.

5 Q. **[55]** Parlons un peu des rapports... D'une façon
6 plus large, un peu, vous faites état là d'améliorer
7 les délais là.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[56]** C'est intéressant. De divulgation des rapports
10 pour que vous ayez le temps d'en discuter avec vos
11 clients. Mais vous faites état aussi de... mon idée
12 m'a échappé...

13 R. Des délais, j'imagine?

14 Q. **[57]** ... alors je vais revenir à une autre
15 question. Au niveau... Bon, je change de sujet
16 parce que là, ma question, mon introduction, bon...
17 Au niveau... vous parlez que les données sont
18 difficiles à obtenir au niveau de la
19 judiciarisation. On nous l'a confirmé, d'ailleurs,
20 au niveau de la Justice. Ça serait quoi? Vous dites
21 que c'est une erreur de dire qu'il y a un taux
22 outrancier ou bon... Ça serait quoi là? Nous, les
23 témoins sont venus nous parler de soixante-dix-huit
24 pour cent (78 %).

25 Certains témoins ont témoigné que dans les

1 Centres Jeunesse, la charge de cas serait
2 judiciarisée à soixante-dix-huit pour cent (78 %).
3 C'est-tu un taux ça, qui est...

4 R. J'aurais... Évidemment, là, je n'ai pas les
5 chiffres, mais je vous dirais que ce que le Barreau
6 constate dans la pratique, c'est qu'on a souvent
7 cette tendance-là à penser qu'il y a une
8 surjudiciarisation et moi, je ne suis pas... et le
9 Barreau n'est pas convaincu que c'est aussi clair
10 que ça parce qu'il faut toujours se rappeler que
11 quand on va à la cour, habituellement, bien,
12 premièrement, c'est parce qu'il y a une partie qui
13 n'est pas en accord, hein? Donc, ça amène ça, mais
14 il faut se rappeler aussi que lorsqu'on arrive
15 devant le juge, ça ne veut pas nécessairement dire
16 qu'il va y avoir un procès non plus, dans le sens
17 où souvent, les parties, après avoir consulté un
18 avocat, après avoir fait le tour de la question,
19 vont finalement être d'accord avec ce qui est
20 demandé.

21 Alors, oui, il y a une judiciarisation,
22 mais en même temps, ce n'est pas un dossier qui
23 amène, je dirais, des délais indus ou qui amène une
24 surcharge au niveau du système judiciaire.

25 Et nous, ce qu'on dit, c'est qu'il y a

1 aussi tout ce qui se fait en amont, hein? Qu'il ne
2 faut pas oublier. La Loi, elle est faite de telle
3 façon que techniquement, on doit essayer de
4 s'entendre avant d'en arriver au Tribunal. Il y a
5 plein de mesures qui sont mises en place dans la
6 Loi. Il y en a qui ont été ajoutées au fil du
7 temps, pour permettre ça, pour permettre aux gens
8 d'essayer de trouver une solution entre eux, dans
9 le meilleur intérêt de l'enfant. Et malgré ça, il y
10 a encore des dossiers qui se ramènent au tribunal,
11 et moi j'ai tendance... et le Barreau a tendance à
12 penser et à dire que lorsqu'on est rendu là, bien,
13 c'est parce que c'est nécessaire, c'est parce
14 que...

15 Et on a beaucoup entendu ça, à la
16 Commission. Les gens qui disaient : « On a
17 l'impression de ne pas avoir pu dire notre mot, de
18 ne pas avoir été entendu, quand on est allé au
19 tribunal et tout ça. » Bien, si on veut leur
20 permettre d'avoir la chance, à ce moment-là, de
21 faire valoir un point de vue différent, je pense
22 que cette avenue-là, elle demeure nécessaire.

23 Q. [58] Je reviens à la question qui m'échappait. Dans
24 votre mémoire, vous parlez d'un meilleur
25 dévoilement de toute la preuve.

1 R. Oui.

2 Q. **[59]** En même temps, dans ma pratique, parce que,
3 comme vous le savez, j'ai été avocat longtemps...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[60]** ... les juges nous demandaient d'apporter une
6 preuve, la preuve nécessaire et pertinente.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[61]** De ne pas les noyer sous une masse de rapports
9 à lire, finalement. Comment vous réconciliez ça là?
10 Est-ce que ça serait un dévoilement pour vos fins
11 de comprendre? Ou si c'est parce que quand on
12 envoie les choses à la DPJ, aux avocats, bien, on
13 se sent obligé de les déposer au juge.

14 R. Oui... oui...

15 Q. **[62]** Vous faites le lien entre ce que...

16 R. Oui.

17 Q. **[63]** Bon.

18 R. Je comprends très bien votre question. Elle est
19 légitime tout à fait. Ce qu'on dit, nous, c'est
20 que, dans le fond, dans le processus judiciaire, la
21 DPJ est une partie, les parents en sont une,
22 l'enfant en est une.

23 Et comme le DPJ est une partie, il est
24 représenté par un avocat qui a un mandat de
25 défendre l'intérêt de son client qui est le

1 Directeur, et qui a une vision de ce qu'est pour
2 lui, l'intérêt de l'enfant. O.K.?

3 Et je veux le souligner, c'est très clair
4 pour moi. Quand on a mis ça dans notre mémoire, ce
5 n'était pas dans le sens où on trouvait que le DPJ
6 manquait de transparence ou dans le sens où c'était
7 de la mauvaise foi. C'est vraiment dans le sens où,
8 ce qu'on dit, c'est que parfois, le Directeur,
9 quand il amène la preuve devant le tribunal,
10 évidemment, il va y aller avec ce qui est
11 pertinent, nécessaire, par rapport à sa vision de
12 l'intérêt de l'enfant.

13 Et parfois, on peut mettre de côté certains
14 éléments qui pourraient être intéressants pour
15 décider de la question de l'intérêt de l'enfant.
16 Et, pour nous, on trouvait que c'était important,
17 donc, d'un petit peu enlever ce chapeau-là à
18 l'avocat qui représente le Directeur, de
19 dire : « Je défends le client. »

20 En fait, nous, on voudrait qu'il ait le
21 même rôle que le Directeur des poursuites
22 criminelles et pénales, donc, qu'il soit à la
23 recherche, tout simplement de la vérité et de ce
24 qui... et d'amener la preuve. Autant, parfois,
25 peut-être les forces de la position qu'il défend,

1 mais peut-être aussi, parfois, certains écueils ou
2 certaines faiblesses ou de permettre, donc, à
3 toutes les parties, d'avoir l'ensemble du portrait
4 pour qu'ensuite, chacun puisse faire valoir son
5 point de vue et que le juge prenne vraiment la
6 meilleure décision pour l'enfant, en ayant vraiment
7 cette vision-là, globale.

8 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

9 Et bien, merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ça va. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

12 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

13 Q. [64] Merci beaucoup. Cette semaine, on a eu une
14 présentation du docteur Yvon Gauthier,
15 pédopsychiatre, qui a parlé du trouble de
16 l'attachement. C'est un spécialiste dans ce
17 domaine, et il nous mentionnait que les délais, ça
18 se... il faut réagir rapidement, disons, dans les
19 huit... et première année, huit mois, première
20 année, où on doit agir rapidement, où les décisions
21 doivent être prises rapidement, dans l'intérêt de
22 l'enfant pour éviter de faire en sorte que l'enfant
23 développe un trouble de l'attachement.

24 Et on sait que les délais en cour sont
25 quand même longs, c'est compliqué, il y a des

1 remises et tout ça. Qu'est-ce que vous voyez comme
2 solutions pour que dans ces cas-là, où on décèle
3 rapidement qu'il y a des problématiques, on puisse
4 faire en sorte que les décisions se rendent
5 rapidement, afin de ne pas amener cet enfant-là à
6 développer un trouble de l'attachement qui va le
7 suivre le reste de sa vie? Est-ce que vous voyez
8 une façon de...

9 R. Bien, en fait, je pense que lorsque la Loi a été
10 amendée, la dernière fois, en mettant des délais
11 maximaux de placement, c'est à ça qu'elle
12 s'attaquait, c'était de dire : « On essaie de faire
13 rapidement pour éviter ça, justement. »

14 Maintenant, on parle beaucoup des délais
15 judiciaires, mais moi, j'ai beaucoup le goût de
16 vous parler des délais en amont. C'est-à-dire que,
17 oui, les délais judiciaires peuvent être longs,
18 mais, par exemple, je vous rappelle qu'on est dans
19 une matière qui sont les sciences humaines, qui
20 sont les sciences sociales. Parfois, on a besoin...
21 le juge a besoin, les parties ont besoin de
22 l'éclairage, justement, de psychologues ou de...
23 pour venir nous éclairer sur qu'est-ce qui est dans
24 l'intérêt de l'enfant à l'heure actuelle. Mais si
25 on n'a pas accès à ces ressources-là, c'est

1 difficile.

2 Et c'est le constat que fait le Barreau et,
3 je pense, que c'est le constat que fait un peu tout
4 le monde qui est venu à la Commission jusqu'à
5 maintenant. Il y a tellement un manque à ce niveau-
6 là que c'est difficile, finalement, de répondre.

7 Et je vous dirais, concrètement là, ce
8 n'est pas rare que ça prend, par exemple, six mois
9 pour avoir une évaluation d'un psychologue dans le
10 cadre d'un dossier en matière judiciaire. Et ce
11 n'est pas parce que le psychologue... Bien, en
12 fait, c'est que le psychologue est débordé parce
13 qu'il y en a juste un... vous comprenez? Si on en
14 avait sept, huit, qui étaient disponibles, qui
15 pouvaient faire de l'expertise, bien, écoutez, ça
16 irait plus vite parce qu'en règle générale, je
17 dirais que, quand même, il peut y avoir des remises
18 dans des dossiers là, je ne nie pas ça, mais c'est
19 quand même... on procède quand même assez
20 rapidement là dans les dossiers, quand on a ce
21 qu'il faut pour le faire.

22 Q. [65] Quand vous dites : « On procède rapidement »,
23 est-ce que, parce que mon inquiétude, c'est
24 toujours de dire dans les huit premiers mois de la
25 vie de l'enfant ou la première année de la vie de

1 l'enfant...

2 R. Hum, hum. Hum, hum.

3 Q. **[66]** Et je comprends que ça devient complexe, mais
4 il faut réagir rapidement aussi.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[67]** Est-ce qu'il y a... excusez la terminologie...
7 un « fast track » qui devrait être mis en place
8 pour que dans ces cas-là, où on sait que l'enfant,
9 il a des problèmes, est-ce qu'il y aurait une
10 procédure qui devrait être mise en place pour que
11 dans ces cas-là, on ne les échappe pas là, qu'on
12 réagisse rapidement malgré tout ce qu'on peut
13 attendre là?

14 R. Bien, c'est sûr que là, vous parlez des enfants en
15 très bas âges, hein!

16 Q. **[68]** Oui.

17 R. Bon. Dans ces cas-là, c'est sûr qu'on les priorise.
18 En tout cas, ce qu'on constate sur le terrain,
19 c'est que les juges priorisent quand même ces
20 dossiers-là là, parce qu'on sait, effectivement,
21 que le temps n'est pas neutre pour les enfants en
22 bas âges.

23 Maintenant... Puis il y a les délais qui
24 sont prévus à la Loi aussi. Si on doit prendre une
25 décision rapidement, il y a de mesures provisoires

1 qui peuvent être ordonnées. Et habituellement,
2 c'est maximum soixante (60) jours. Au bout de
3 soixante (60) jours, on doit prendre une décision.
4 Alors, ça aussi, lorsqu'on parle d'enfants en bas
5 âges, je pense que dans la plupart des cas, ça peut
6 être respecté.

7 Maintenant, comme je vous le dis, sur la
8 question, comme vous dites, d'une « fast track »,
9 le Barreau ne s'est pas nécessairement penché là-
10 dessus, mais je vous dirais que ce que le Barreau
11 peut constater, quand même, dans la pratique, c'est
12 que ces dossiers-là sont priorisés, à tout le
13 moins, sur le terrain.

14 Q. [69] O.K. Vous parlez, dans votre mémoire, d'« un
15 enfant, un dossier ». Je trouve l'idée
16 intéressante. Pouvez-vous en parler un peu plus de
17 la mise en place? Ça partirait à partir de quand?
18 Et qui aurait des accès à ce dossier-là?

19 R. C'est maître Ayoub...

20 Me MARIE-JOSÉE AYOUB :

21 R. Oui.

22 Me CATHERINE BROUSSEAU :

23 R. ... qui va vous parler de ça.

24 Me MARIE-JOSÉE AYOUB :

25 R. Alors, on parle « un dossier, un enfant », c'est-à-

1 dire qu'on désire que l'avocat suive son enfant.

2 Euh... attendez... je veux juste m'assurer... Donc,
3 on parle... Alors, c'est dans la représentation. Ou
4 c'est ce que... Donc...

5 Me CATHERINE BROUSSEAU :

6 R. Un enfant, un dossier, un juge.

7 Me MARIE-JOSÉE AYOUB :

8 R. Oui, « un enfant, un dossier ». Excusez-moi.

9 Me CATHERINE BROUSSEAU :

10 R. « Un enfant, un juge ».

11 Me MARIE-JOSÉE AYOUB :

12 R. Donc, vous parlez « d'un enfant, un juge ».

13 Q. [70] Non, non, moi, je parle « d'un enfant, un
14 dossier », besoin de centralisation des
15 informations.

16 R. O.K., donc, nous, ce qu'on veut, c'est que, de
17 facto, dans les faits, il y a un enfant qui
18 représente... un avocat qui représente un enfant.
19 Même qu'on pourrait dire qu'un avocat va
20 représenter l'enfant, et même sa fratrie.

21 Quand on regarde l'énoncé de la Loi qui
22 nous dit qu'en vertu de l'article 80, le Tribunal
23 constate que si l'enfant a des intérêts qui sont
24 opposés à ses parents. Donc, il peut nommer un
25 procureur à l'enfant.

1 Nous, ce qu'on demande, c'est que ça soit
2 un enfant, un dossier. Donc, un enfant, un
3 procureur. Et de cette façon-là, même si dans la
4 Loi, c'est inscrit qu'il y a une possibilité que le
5 Tribunal nomme un procureur à l'enfant, seulement
6 s'il y a une distinction entre ses intérêts à lui
7 et ceux de ses parents. Donc, nous, ce qu'on veut,
8 on veut que ça soit systématique puis que ça soit
9 le reflet de la réalité parce que, de facto, c'est
10 ce qui se passe actuellement. Alors, donc, c'est
11 « un enfant, un dossier », « un enfant, un
12 avocat ».

13 Et quand on regarde aussi l'article 81 de
14 la Loi sur la Protection de la Jeunesse, on nous
15 dit que les enfants, les parents et la Directrice
16 sont des parties. Donc, s'ils sont tous des
17 parties, ils ont le droit d'être représentés.
18 Alors... et pour éviter les problèmes, la façon
19 dont l'article 80 est rédigé, en ce moment, c'est
20 que si, par exemple, un parent décide que... en
21 consultant l'article 80, il nous dit : « On n'a pas
22 de - à la lecture de l'article 80, on nous dit -
23 bien, écoutez : moi, j'ai les mêmes intérêts que
24 mon enfant, on a la même position, donc, en
25 principe, on devrait avoir le choix d'avoir le même

1 avocat. » Alors, nous, on veut qu'il y ait vraiment
2 un avocat qui est distinct, donc c'est pour ça
3 qu'on voudrait que l'article soit réécrit.

4 Me CATHERINE BROUSSEAU :

5 Juste pour préciser. Je pense, dans notre mémoire,
6 on parle d'un enfant, un juge...

7 Me JOSÉE AYOUB :

8 Puis un enfant...

9 Me CATHERINE BROUSSEAU :

10 Un enfant, un dossier, un enfant, un procureur, ça
11 fait que, des fois, ça devient mélangeant. Mais
12 pour répondre à...

13 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

14 Q. **[71]** Oui.

15 R. ... votre question par rapport au système
16 centralisé : nous, ce qu'on souhaite, dans le
17 fond...

18 UNE VOIX :

19 Votre micro, Madame.

20 Mme CATHERINE BROUSSEAU :

21 Ah, excusez. Ah...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[72]** Attendez, attendez. Ils sont en train
24 d'installer...

25 R. Ah, d'accord. Je m'excuse.

1 Q. **[73]** Voilà. Ça va.

2 R. Bon. Je m'excuse. Alors, quand on dit « un enfant,
3 un dossier », ce qu'on souhaite, c'est que... C'est
4 parce que, actuellement, le dossier de l'enfant,
5 lorsque... l'information qui est dedans n'est pas
6 nécessairement, je dirais, synthétisée. Alors, ça a
7 donné lieu à certains événements que vous avez vus,
8 par exemple, où une jeune veut revenir au centre de
9 réadaptation - on a vu ça, un moment donné, dans
10 les nouvelles - et bon, l'intervenant lui dit
11 qu'elle peut pas revenir. Mais s'il avait eu accès,
12 nous, ce qu'on dit, à un dossier... En fait, c'est
13 un résumé de dossier.

14 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

15 Q. **[74]** O.K.

16 R. C'est ça qu'on souhaiterait qu'il soit possible,
17 là, un résumé de dossier dans lequel on dit, par
18 exemple : « Voici. L'enfant fait l'objet
19 actuellement d'un jugement, avec telles mesures que
20 le juge a ordonnées. Cet enfant-là prend une
21 médication. » Ça, c'est un point. Souvent, quand
22 l'enfant est placé en famille d'accueil, si le
23 dossier est pas complet, bien, l'enfant peut
24 manquer de médication durant une semaine. Nous, on
25 dit : « Ça a pas de bon sens, là. »

1 Alors, que ce soit mentionné : « Il a une
2 prescription, il prend tel médicament. Il est à
3 risque suicidaire, il est à risque de fugue, il
4 a... il fait l'objet, actuellement, d'un suivi, à
5 l'école, d'un plan d'intervention qui prévoit ça,
6 ça, ça » et...

7 Alors, un genre de sommaire résumé, à jour,
8 de la situation de l'enfant, et qui peut aussi, en
9 passant, contenir, parfois, les adresses, parce que
10 parfois, même, on... Comme procureure à l'enfant,
11 ça peut m'arriver, je vais appeler puis je vais
12 demander : « Quelle est l'adresse de l'enfant? »
13 puis le système est pas à jour, ça fait qu'ils sont
14 obligés de me rappeler pour me dire quelle est
15 l'adresse. Bon.

16 Alors, si on a ça à jour en temps réel, ça
17 veut dire que les acteurs au sein de la Protection
18 de la Jeunesse, que ce soit la personne qui est à
19 la réception, au traitement du signalement, ou que
20 ce soit la personne qui est l'intervenant de garde,
21 parce que l'intervenant habituel n'est pas là, il
22 est capable d'avoir accès à l'information
23 rapidement, puis de prendre la bonne mesure au bon
24 moment.

25

1 Me JOSÉE AYOUB :

2 Mais quand vous mentionnez « un enfant, un
3 dossier », ce n'est pas unifié, un dossier. Alors,
4 ce n'est pas un seul dossier où est-ce que toute
5 l'information concernant l'enfant va s'y trouver.
6 C'est vraiment un résumé, une fiche-résumé, parce
7 que quand il y a un roulement d'intervenants, pour
8 s'assurer que l'information nécessaire et rapide
9 puisse être dans cette fiche.

10 Q. **[75]** Dans le fond, c'est que si on reparle... on
11 repense au cas de la petite fille de Granby, c'est
12 que tout le monde a travaillé un peu en silo, puis
13 il y avait pas de... les systèmes ne se parlaient
14 pas.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[76]** Donc, la création de ce dossier-là par enfant
17 ferait en sorte que tous les... tous ceux qui
18 interviennent auprès d'un enfant, que ce soit à
19 l'école, que ce soit le médecin, que ce soit la
20 travailleuse sociale, pourraient avoir accès à ces
21 informations-là pour voir s'il y a pas lieu
22 d'allumer des lumières jaunes puis proches de
23 rouge, puis pouvoir réagir rapidement. Est-ce que
24 c'est comme ça que vous le voyez ou pas du tout?

25 R. Non. Bien, regardez, c'est... Tout à l'heure, je

1 pense que j'ai pas bien compris votre question,
2 parce que, justement...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Excusez. Je vais me permettre, peut-être... C'est
5 tout à fait hypothétique, la question de madame
6 Lavallée, là. Pas...

7 R. Hum, hum.

8 Q. [77] Forcément, on a... on ne fait pas
9 d'affirmation concernant Granby, là.

10 R. Non, non, je comprends.

11 Q. [78] Très hypothétique. On jase.

12 R. On comprend. Sauf que nous, quand on parle de « un
13 enfant, un dossier », c'est pas un dossier unifié
14 où est-ce que toute l'information va se trouver
15 dans une seule banque de données et que tout le
16 monde va pouvoir avoir accès à cette banque de
17 données.

18 Alors, quand on parle d'un dossier unifié,
19 dans notre cas à nous, on parle d'une fiche-résumé,
20 vu le nombre de... le roulement important
21 d'intervenants, vu le nombre... qu'il y a plusieurs
22 acteurs qui vont travailler auprès des enfants,
23 donc les choses qui sont essentielles : est-ce que
24 cet enfant à des allergies? Est-ce que cet enfant a
25 tendance... a des idées suicidaires? Est-ce que cet

1 enfant a tendance à faire des fugues? Au niveau
2 scolaire, quels sont les motifs de compromission?
3 Alors, cette information résumée, O.K., qui va...
4 qui respecte l'esprit de la loi, présentement, et
5 en vertu... aussi en vertu de 72.2, on permet à
6 certains acteurs d'avoir certaines informations.

7 Donc - puis ça, on en parle dans notre
8 mémoire - donc, tout qu'est-ce qui est de la mise
9 en oeuvre, du principe de la confidentialité, alors
10 ça, on n'y fera pas obstacle, parce que c'est une
11 partie... Le temps nécessaire pour que les
12 intervenants puissent prendre connaissance
13 rapidement, vu le roulement des dossiers, vu la
14 quantité des dossiers, de savoir : « O.K., cet
15 enfant-là, je dois faire attention sur telle,
16 telle, telle, telle chose. »

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. On va poursuivre avec Gilles Fortin.

19 Mrs. LUCY GREY :

20 Excuse me.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Please.

23 Mrs. LUCY GREY :

24 I'm sorry. I want to... I want to be able to answer
25 the questions that were asked here, because the

1 situation that we have in Nunavik is completely
2 different from the child, and just that communities
3 that live near the american border.

4 So there's a couple of things I just want
5 to mention that was asked concerning the training,
6 because this needs to go both ways : the people in
7 the system, people who work at DYP, the people in
8 the justice system and anyone that's in the
9 interventions, including everyone in the
10 correction, in the justice, in the social field.
11 They need to be getting the proper training. They
12 need to get the cultural context and, in fact, we,
13 as a region, we have been asking for this since
14 nineteen seventy-five (1975), where it's entrenched
15 constitutionally under the James Bay and Northern
16 Quebec Agreement, and we still don't have this
17 system in place.

18 But also, to... it goes the other way where
19 out community members don't know the system, where
20 it's a total foreign system that was introduced in
21 the nineteen fifties (1950's). Like Nunavik has
22 been part of Quebec since nineteen twelve (1912),
23 but Quebec did not start administrating their laws
24 in... until the nineteen fifties (1950'S) from the
25 residential schools and the husky dog slaughters.

1 So this whole system and all these legalize
2 and all these youth protection acts are completely
3 foreign and, because the parents doesn't know what
4 their legal rights are, they cannot stand up and
5 say : "This is my legal right." It's the same thing
6 with grandparents. Grandparents... a lot of
7 grandparents in our region don't know that they
8 have legal rights.

9 So, this training of understanding each
10 other system needs to go both ways. The agreements
11 that were signed by the two levels of government
12 need to be respected, because this is
13 constitutionally entrenched. So a lot of the times
14 these things have been thought of, but they have...
15 they are not implemented. So, we are looking at
16 these things being implemented, and we ask...
17 Because it has been carefully examined by the Viens
18 Commission that the call for actions are
19 immediately put into place, because there is a huge
20 gap, like for example, English is our second
21 language. English is the working language. Our
22 first language is Inuktitut. A lot of the workers
23 in the justice, English is their second language as
24 well. So when you're talking about legalize and
25 different acts and bills, there's a big gap where

1 we do not really understand each other, and
2 ultimately, it's the child that falls through the
3 cracks.

4 So... and all these delays... Someone
5 mentioned about the "attachment disorder". Now,
6 imagine, if it's a different culture, you do not
7 get that attachment culturally with the language,
8 so, these delays have a detrimental effect, a
9 negative detrimental effect, not only on the child,
10 but on the parents, the grandparents and society as
11 a whole. And the challenges that we face where the
12 justice system, are fundamentally flawed because of
13 a lack of law... recruiting lawyers, lack of
14 lawyers that understand our context, lack of
15 funding to just implement the agreements that were
16 signed in nineteen seventy-five (1975).

17 So, these attachment disorders and the
18 psychological, you know, so, it becomes... So any
19 problem that the system has is exasperated, it's
20 intensified, above the fifty-fifth parallel in
21 Nunavik.

22 So, these fast tracks of these delays are
23 extremely important, especially with the distance,
24 not only physically, but culturally and language
25 wise.

1 So, we welcome the "one file, one child",
2 but we don't... we are not in even in the basic of
3 the justice system being properly implemented,
4 properly being practiced. So we cannot even argue
5 about "one file, one child". How about the judges?
6 Like we cannot recruit judges, we cannot... we
7 (inaudible) there's no legally lawyers, there's
8 no... the DYP workers turn over...

9 So, whatever problems that we are bringing
10 here, at this level, I just want you to understand
11 that in Nunavik, it's so much more intensified. And
12 because of the lack of - I don't know that it is -
13 if it's a lack of will? I don't... We say... and we
14 say it's not only the lack of resources and
15 funding, it has... there has to be a will. Cause we
16 are, ultimately, Quebec citizens, we pay taxes for
17 our rights to be protected and, often times, we
18 find that we are completely put aside and all our
19 rights are violated because of a lack of
20 understanding, culturally, language.

21 So I just wanted to act to that. So
22 (inaudible) for giving me the opportunity. Thank
23 you.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, je

1 vais partir du décret qui a créé cette Commission.
2 Le décret nous dit : « Vous devez, en tout temps,
3 tenir compte de la réalité autochtone, entre
4 autres, en vous appuyant sur le Rapport Viens. »

5 Le Rapport Viens est sorti, nous avons pris
6 connaissance de toute la partie qui concernait les
7 jeunes. On a rencontré différents groupes,
8 représentants, associations autochtones, il nous en
9 reste d'autres à rencontrer. Le choix que nous
10 avons fait, et plusieurs nous l'ont confirmé, que
11 c'était probablement le bon choix, c'est de ne pas
12 recommencer le travail. Ils nous ont dit :

13 « Regarde : on vous a tout dit. Vous êtes venu cent
14 fois faire le tour. Retournez pas faire le tour. Et
15 soutenez certaines recommandations... certaines
16 choses qui sont avancées, en termes d'actions. »

17 Pourquoi on a choisi de rencontrer les
18 communautés autochtones? C'est justement pour ne
19 pas décider quelles étaient les recommandations que
20 nous jugions importantes, mais de partir des
21 communautés autochtones, qui vont nous dire :

22 « Voici pourquoi telle recommandation est
23 importante, voici comment vous pourriez nous
24 soutenir dans cette recommandation », sachant aussi
25 qu'il y a un comité, avec le gouvernement du

1 Québec, où toutes les communautés, toutes les
2 Premières Nations, sont représentées.

3 Donc, pour résumer, merci de votre
4 intervention, et nous avons, depuis le début, la
5 préoccupation de faire avec les Autochtones, et
6 surtout pas de prendre des décisions seuls. Merci
7 encore pour votre intervention.

8 Alors, on va poursuivre avec Gilles Fortin.

9 M. GILLES FORTIN, commissaire :

10 Écoutez. Je vais revenir. Merci, Madame, de votre
11 intervention. Je pense que notre présidente a bien
12 résumé la position de la Commission, que l'on
13 partage et que je partage.

14 Q. [79] Je veux juste revenir sur la question du
15 dossier, plus précisément sur la question de la
16 conservation des dossiers.

17 Dans votre mémoire, vous suggérez
18 d'allonger la période de conversation... de
19 conservation - excusez - jusqu'à l'âge de
20 vingt-cinq (25) ans. On a reçu, ici, des jeunes, et
21 l'expérience de notre pratique, à quelques-uns
22 d'entre nous, est à l'effet que c'est souvent plus
23 tard que vingt-cinq (25) ans que les jeunes se
24 préoccupent de leur histoire. C'est souvent à
25 l'occasion d'une naissance, pour une jeune femme

1 qui est enceinte, pour un jeune homme qui devient
2 père ou qui est sur le point de le devenir.

3 Pourquoi arrêter à vingt-cinq (25) ans?

4 Moi, je vous dirai pas ça fait combien de temps que
5 je suis né, mais mon dossier de naissance est
6 encore disponible à l'hôpital où je suis né.

7 Pourquoi ça serait pas la même chose en matière de
8 Protection de la Jeunesse?

9 Me JOSÉE AYOUB :

10 R. Alors, on va juste spécifier. On a demandé que ce
11 soit vingt-cinq (25) ans, mais c'est au moins à
12 compter de vingt-cinq (25) ans. Donc, ça peut
13 être... Il y a des statistiques qui démontrent que
14 c'est vers... autour de trente-cinq (35) ans, que
15 des jeunes veulent peut-être et sont intéressés à
16 savoir, mais les jeunes devenus adultes qui sont
17 intéressés à savoir qu'est-ce qui... de pouvoir
18 consulter leur dossier, donc le Barreau propose au
19 minimum vingt-cinq (25) ans. Donc, ça peut être
20 plus tard.

21 Q. [80] Mais pourquoi pas plus tard, justement?

22 Pourquoi pas?

23 Me CATHERINE BROUSSEAU :

24 R. Bien, en fait...

25

1 Me JOSÉE AYOUB :

2 R. Bien...

3 Me CATHERINE BROUSSEAU :

4 R. Je pense qu'on était tous d'accord, le Barreau,
5 pour dire qu'il fallait que ce soit plus long que
6 ce que c'est, actuellement, et lorsque nous avons
7 réfléchi à la question, on s'est dit : « Bon, il
8 faut que ça soit un peu plus long », puis comme
9 c'est au bénéfice... Mais on s'est dit, aussi, il
10 faut que ce soit au bénéfice exclusif de l'enfant.

11 Q. **[81]** Oui, tout à fait.

12 R. Ça, pour nous, c'était très important. Et il y a
13 toujours la question, aussi, de la stigmatisation
14 reliée au fait d'avoir un dossier.

15 Mais je vous dirais que le Barreau n'est
16 pas allé plus avant dans sa réflexion, et je vous
17 dirais qu'avec, aussi, ce qu'on a entendu à la
18 Commission, comme on vous dit, ce matin, on est
19 prêtes à revoir cet aspect-là en se disant que, en
20 tout cas, vingt-cinq (25), c'est peut-être un
21 minimum, puis il faudrait peut-être, effectivement,
22 regarder pour plus.

23 Q. **[82]** J'aurais une deuxième question qui est un peu
24 en relation avec les questions d'attachement. La
25 façon - j'en réfère à l'élément 4 de votre mémoire

1 - la façon dont la loi est rédigée...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[83]** ... à l'article 3, on dit que : « Tout doit
4 être fait dans l'intérêt de l'enfant » et
5 rapidement, à l'article 4, on dit que : « Tout
6 devrait être fait de façon à garder le lien
7 biologique ». Est-ce qu'il n'y a pas une ambigu...
8 est-ce que ça ne crée pas une ambiguïté? Est-ce que
9 ce n'est pas comme en message subliminal, qu'on...
10 définir l'intérêt de l'enfant comme étant d'abord
11 de le garder en lien avec sa famille biologique, au
12 détriment, peut-être, d'une filiation psychologique
13 ou émotive qui est, pour cet enfant-là, beaucoup
14 plus importante, et finalement, on en vient à
15 subordonner l'intérêt de l'enfant et ses droits à
16 ceux de ces parents bios?

17 R. Oui. Alors, on s'est attardées, effectivement, à
18 ça, dans notre mémoire, et vous avez pu constater
19 que nous, ce que nous disons à ce propos, c'est que
20 l'article 4, nous n'y touchons pas, nous ne pensons
21 pas que nous devons changer l'article 4.

22 Ce que nous disons, cependant c'est que...
23 L'article 4 dit qu'on doit tendre à, hein? On doit
24 viser quelque chose qui se rapproche du milieu
25 familial, et c'est toujours dans le contexte,

1 évidemment, où nous sommes en présence de parents
2 bienveillants, de parents sages, consciencieux.
3 C'est ça, dans le fond, ce que la Loi vient dire.
4 C'est que, oui, on maintient auprès des parents
5 quand ce sont des parents bienveillants, adéquats.

6 L'article 3, dans le fond, nous... Dans le
7 fond, l'article 4 doit être vu à travers le prisme
8 de l'article 3, toujours. Et ça, la Cour suprême
9 l'a dit à maintes et maintes reprises, dans les
10 dernières années. Combien de fois? Je ne le sais
11 plus. Entre autres, la juge Claire L'Heureux-Dubé
12 nous l'a dit à maintes reprises, qu'on doit viser
13 le parent biologique, dans la mesure où il est une
14 force positive dans l'intérêt de l'enfant et vu du
15 point de vue de l'enfant. Ça, c'est ce que la
16 jurisprudence, c'est ce que les tribunaux doivent
17 appliquer.

18 Ce que je comprends de la situation, c'est
19 que les gens ont l'impression qu'il y a une
20 tendance lourde ou un glissement vers la famille
21 biologique. Moi, je vous dirai que le Barreau pense
22 que de la manière dont la Loi est rédigée, ce n'est
23 pas ça, à tout prix, la famille biologique, et
24 c'est pour ça que pour éviter toute ambiguïté, nous
25 proposons l'ajout d'un préambule.

1 Pourquoi? Parce que qu'est-ce que... À quoi
2 ça sert, un préambule, dans la loi? C'est de mettre
3 le lecteur en contexte, et c'est aussi de guider le
4 Tribunal lorsqu'il doit prendre une décision, quand
5 il a une difficulté d'interprétation ou quelque
6 chose dont il n'est pas certain de comment il doit
7 l'appliquer.

8 Alors, nous disons, à ce moment-là :
9 Faisons un préambule et réitérons le fait que,
10 lorsque le Tribunal doit prendre une décision -
11 enfin, ça peut être... Là, évidemment, je ne vous
12 donne pas le verbatim de ce que vous que devriez
13 écrire, c'est... j'y vais ad lib. Alors, de dire
14 que le Tribunal doit toujours avoir en tête le
15 développement et la stabilité affective de
16 l'enfant, parce que, effectivement, les études ont
17 démontré, au cours des dernières années, que c'est
18 ce qui est le plus important.

19 Et développement et stabilité affective,
20 là, pour nous, ça veut pas dire juste la notion de
21 l'attachement. Ça veut aussi dire, parfois, pour un
22 enfant : son milieu scolaire. Quand on a à prendre
23 une décision, là, de déplacer un enfant ou de
24 l'amener dans une famille d'accueil qui est à
25 l'extérieur, bien, il y a ça, aussi, à tenir en

1 compte. C'est quoi la... Qu'est-ce que... Qui est
2 la personne importante dans la vie de cet
3 enfant-là? Ça peut être un éducateur à l'école, ça
4 peut être...

5 Alors, il faut faire attention, quand on
6 prend des décisions, et pour nous, c'est ça qui est
7 la majeure, penser au développement et à la
8 stabilité affective de l'enfant.

9 Q. **[84]** Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous,
10 il ne faut pas juste regarder l'éducateur
11 principal...

12 R. Le lien bio, oui, oui.

13 Q. **[85]** ... mais il faut regarder, aussi,
14 l'environnement de l'enfant...

15 R. Oui.

16 Q. **[86]** ... parce qu'un enfant, ça s'élève dans un
17 village et dans une famille, et je pense que
18 l'attachement, c'est... L'enfant a des repères
19 principaux...

20 R. Exact.

21 Q. **[87]** ... à l'égard d'une personne, mais multiples à
22 l'égard d'autres.

23 R. Hum.

24 Q. **[88]** Juste un petit mot, pour terminer, sur le rôle
25 de l'avocat de l'enfant. Vous suggérez, dans votre

1 mémoire, que l'avocat de l'enfant devrait être
2 interpellé plus tôt dans le processus.

3 Pourriez-vous m'illustrer un peu mieux ce que vous
4 entendez par là?

5 Me JOSÉE AYOUB :

6 R. Oui. Alors, ce que l'on veut dire, c'est que
7 l'avocat devrait interagir ou agir auprès de
8 l'enfant, même lorsqu'il y a des mesures qui sont
9 administratives, pas seulement les mesures
10 judiciaires. C'est-à-dire que dans... Avant qu'un
11 dossier soit judiciarisé, il y a des mesures
12 volontaires... par exemple, il y a des mesures
13 volontaires qui peuvent être proposées à la famille
14 pour éviter que le dossier soit judiciarisé. Dans
15 le cas de mesures volontaires, donc c'est une
16 entente qu'on propose aux parents, avec
17 l'intervenante sociale, où est-ce qu'il y a
18 certain... une certaine reconnaissance des motifs
19 de compromission, et certains... certaines
20 conditions qui doivent être respectées.

21 Alors, l'enfant, lui, n'est pas représenté,
22 dans ce cas-là. Alors, lorsque les parents signent
23 cette entente, qui a une certaine durée dans le
24 temps, la voix de l'enfant n'est pas entendue.
25 Nous, ce qu'on recommande, c'est que l'enfant

1 puisse avoir accès à un avocat, non seulement pour
2 qu'il puisse connaître ses droits, mais aussi
3 connaître ses choix et les conséquences de ses
4 choix.

5 Alors, de cette façon-là, l'enfant va être
6 avisé du processus en cour, et ça pourrait
7 faciliter les prises de décisions, et l'enfant va
8 se sentir accompagné.

9 Q. [89] Merci beaucoup.

10 Me CASSANDRA NEPTUNE :

11 R. Si vous me permettez... Peut-être rajouter, avec...
12 Si vous me permettez de rajouter, dans le contexte,
13 aussi, du Nord-du-Québec, c'est que ça allégerait
14 tellement le système de justice, parce que, déjà,
15 culturellement, les gens comprennent pas pourquoi,
16 déjà, la DPJ intervient dans leur milieu. Et déjà,
17 ça ferait un tri par rapport aux enfants, essayer
18 de leur expliquer les raisons pour laquelle qu'il y
19 a des interventions au niveau judiciaire qui,
20 éventuellement, pourraient se faire, et aussi, au
21 niveau des parents, ce qui ferait en sorte qu'ils
22 comprendraient beaucoup mieux pour... c'est quoi,
23 les raisons pour lesquelles que quelqu'un rentre
24 dans ma maison, et pourquoi?

25 On se pose beaucoup la question, puis c'est

1 déjà, culturellement, difficile, déjà qu'il y a une
2 difficulté linguistique qui est là qu'il faut
3 prendre compte, surtout au niveau du Nunavik puis
4 madame Grey pourrait en témoigner, ferait en sorte
5 que ça allégerait puis verrait à ce qu'on ait au
6 moins une agent de liaison qui permettrait déjà
7 de... d'éliminer un peu les problématiques, déjà
8 avant d'arriver et judiciariser le dossier. Puis,
9 comme ça, les gens comprendraient beaucoup mieux
10 pour quelle raison, bon, leurs enfants sont rendus
11 à un placement majorité. Puis, très souvent, c'est
12 ça qui arrive, c'est qu'ils vont souvent signer des
13 ententes, des mesures volontaires, mais ils
14 comprennent même pas qu'est-ce qu'ils signent.

15 Donc, c'est là, déjà, une grosse
16 problématique, à ce niveau-là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [90] Merci. J'ai deux questions, rapidement,
19 puis... Ça va vous paraître anodin, là, mais moi,
20 quand je suis allée dans une salle de cour - je
21 remercie encore la juge qui l'a permis - j'ai été
22 frappée par le côté intimidant. Est-ce que vous
23 avez pensé à rendre la cour, la façon dont ça se
24 déroule, les salles de cour et tout ça, moins
25 intimidantes, plus conviviales, plus... Au moins,

1 que ça ait l'air adapté pour les jeunes? Première
2 question.

3 Et je déplore que votre grand boss, le
4 bâtonnier ne soit pas là, là, on parle des enfants,
5 j'aurais aimé ça être capable d'aller plus loin
6 dans certaines discussions avec lui. Mais bon, j'ai
7 souligné au départ votre présence, toutes des
8 femmes ici, mais j'aurais aimé avoir le grand boss
9 en face de nous.

10 La deuxième question, je vais vous
11 l'illustrer. Une enseignante qui fait un
12 signalement, elle dit : « Cet enfant-là, il a un
13 problème. Enfin si, il y en a. » Est-ce que, selon
14 la Loi, actuellement - sinon, dites-moi comment on
15 doit la changer - est-ce que la DPJ peut, si elle
16 rappelle la semaine d'après savoir qu'est-ce qui a
17 été fait pour cet enfant-là et avoir un minimum de
18 suivi pour être capable, elle, de bien intervenir
19 comme enseignante, dans la classe, ou est-ce que,
20 dans la loi actuelle toujours, on est capable de
21 dire à une enseignante : « Tel enfant, il change de
22 famille d'accueil, il va changer d'école, ça se
23 fait que ça se peut que tu lui vois son
24 comportement un peu différent dans les prochains
25 jours »?

1 Alors, tout ça, c'est la notion de
2 confidentialité. J'en ai tellement entendu, je
3 pense que vous êtes les personnes les mieux placées
4 pour me répondre.

5 Me CATHERINE BROUSSEAU :

6 R. Sur la question des salles de cour, écoutez, on n'a
7 pas parlé de... discuté de ça dans notre mémoire,
8 donc aujourd'hui, en... pour le Barreau, je crois
9 pas qu'on aurait de réponse par rapport à ça, mais
10 ça nous fera plaisir de se repencher sur la
11 question et de vous faire part de nos
12 recommandations.

13 Ceci dit, il y a quand même, aussi,
14 certains tribunaux, comme à Montréal, qui sont plus
15 - bien, enfin - plus adaptés. Il y a quand même
16 certaines salles, des choses qui peuvent se faire,
17 évidemment, qu'il y a peut-être pas dans d'autres
18 régions.

19 Pour ce qui est de la confidentialité,
20 c'est sûr que, au niveau des signalements, il y a
21 des dispositions qui sont prévues à la Loi, qui
22 font que la personne à la réception, au traitement
23 des signalements, si elle retient le signalement,
24 doit aviser la personne qui a fait le signalement
25 que oui, il y a des actions qui sont prises, là,

1 dans ce dossier-là.

2 Jusqu'où va la divulgation, là? Je ne
3 saurais... je ne saurais vous le dire, mais comme
4 ma collègue vous l'a mentionné tantôt, il y a un
5 article dans la Loi, qui est l'article 72.6, qui
6 permet, sans le consentement de la personne et sans
7 le consentement du Tribunal, de donner de
8 l'information, des renseignements qui sont
9 considérés personnels ou confidentiels, concernant
10 un usager - enfin, je dis le mot « usager » que
11 j'aime pas, là, mais concernant un jeune, je vais
12 dire ça comme ça - et pour lui permettre
13 d'appliquer la loi, et à qui... En fait, la Loi
14 dit : « À une personne à qui on confie des
15 responsabilités en vertu... par rapport à
16 l'enfant. »

17 Donc, pour moi, ça m'apparaît clair qu'une
18 famille d'accueil, par exemple, est une personne à
19 qui on confie la responsabilité d'un enfant, donc
20 on peut lui donner un minimum d'information pour
21 être en mesure de s'en occuper.

22 La Loi prévoit aussi, déjà, certaines
23 personnes dans la Loi, comme les commissions
24 scolaires, les milieux de garde, qui peuvent avoir
25 de l'information. Donc, déjà, ce sont des, je

1 voulais dire « brèches », là mais ce sont donc des
2 exemples où le Directeur peut donner de
3 l'information sans obtenir le consentement ni du
4 Tribunal ni de la personne.

5 Maintenant, est-ce que c'est dans la façon
6 d'appliquer cet article de loi là? Est-ce qu'on
7 l'utilise de façon restreinte? Est-ce qu'on devrait
8 pas l'appliquer de façon plus large? C'est
9 peut-être dans l'application qu'est le problème,
10 plus que dans l'article.

11 Q. **[91]** Bon. Vous faites ma journée, finalement.

12 R. Ça me fait plaisir.

13 Q. **[92]** C'est ça que je comprends, là : avec la loi
14 actuelle, on peut échanger un certain nombre
15 d'informations. Malheureusement, c'est tout le
16 temps qu'on a... l'heure qu'on avait ensemble. Je
17 vous remercie infiniment pour votre présence.

18 Je ne sais pas si madame Grey arrive du
19 Nunavik avec madame Neptune? Si c'est le cas, bon
20 retour, c'est sûrement pas aujourd'hui, parce que
21 je sais que les vols pour le Nunavik, il n'y en a
22 pas tous les jours, et quand il y en a un de
23 planifié, ça ne veut pas dire qu'il va partir.

24 Alors, je vous remercie infiniment. Merci à
25 vous toutes, mesdames, pour votre présentation et

1 votre témoignage, et je vous souhaite une bonne fin
2 de journée.

3 Merci infiniment. Alors, nous ajournons.

4 Merci.

5

6 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

7

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ODETTE GAGNON**, et **CLAUDE MORIN**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ODETTE GAGNON**

18

19

20

21

22

23

24 **CLAUDE MORIN**